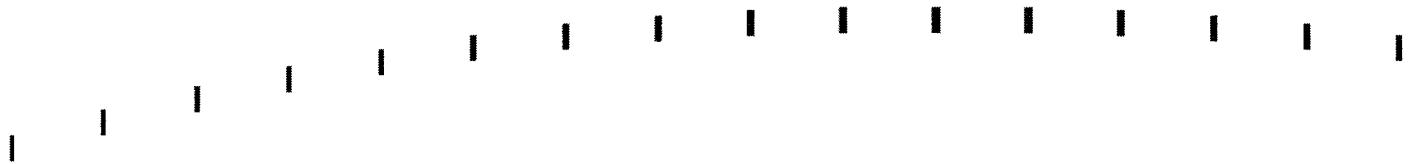

Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du lundi 6 octobre 2025

ville de vi[[eurbanne



La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents :

M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY –
Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN –
– M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU –
M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-Ali MOHAMED
AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN –
M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLÜCK –
Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT –
Mme Melouka HADJ MIMOUNE – Mme Aurore GORRIQUER –
Mme Caroline ROGER-SESSI – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO –
M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BÉTEND – Mme Antoinette BUTET –
Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD –
Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ –
M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE –
M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING –
– M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Antoine PELCÉ –
M. Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI –
Mme Virginie DEMARS – M. Loïc CHABRIER – Mme Sabrina BENHAIM –
M. Mahrez BENHADJ – Mme Émilie PROST – M. Stéphane COLSON –
Mme Lucie MASTROLORITO – M. Marc GIOUSE – Mme Stéphanie CHABROUX.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Antoine COLLIAT (Pouvoir à Aurélie LOIRE)
M. Prosper KABALO (Pouvoir à Emilie PROST)
Mme Anaïs D'HOSTINGUE (Pouvoir à Virginie DEMARS)
M. Laurent LEGENDRE (Pouvoir à Mathieu GARABEDIAN)

M. LE MAIRE. - Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous. Nous allons commencer ce Conseil Municipal du 6 octobre.

Comme à quasiment chaque Conseil Municipal, nous commençons par un morceau d'orgue. Je me suis longuement interrogé sur le choix de Frédéric LAMANTIA, car c'est « Colchique dans les Prés » qu'il va nous jouer. Je n'ai pas bien compris de quelle fin d'été il parlait, mais il m'a promis qu'il n'y avait aucune allusion à l'actualité politique, internationale, nationale ou locale. Il s'agit simplement de la fin de l'été.

Merci, Frédéric LAMANTIA, de nous ramener à des choses simples.

(Musique)

M. LE MAIRE. - Merci, cher Frédéric LAMANTIA.

Ce Conseil Municipal se tient quasiment jour pour jour deux ans après les massacres du 7 octobre 2023 commis par les terroristes du Hamas, qui ont fauché 1 189 personnes, dont une majorité de civils, des jeunes, des familles. Les corps ou les vies de 48 otages sont encore aux mains du Hamas. Leur libération doit intervenir au plus vite.

Agnès THOUVENOT, Première adjointe, représentait l'équipe municipale, hier soir, à la cérémonie commémorative place des Terreaux, une cérémonie empreinte d'une grande émotion, à la hauteur du traumatisme vécu par les Israéliens, et au-delà, par la communauté juive du monde entier.

La date tragique du 7 octobre 2023 a aussi marqué le début d'une guerre de représailles, conduite par un gouvernement qui assume désormais pleinement de viser des civils, de les affamer, de les forcer à l'exil, sans espoir de retour. Le gouvernement de M. Netanyahu est responsable d'une guerre atroce, disproportionnée, qui a fait plus de 64 718 morts, dont 28 % d'enfants.

Nous sommes nombreuses et nombreux à souhaiter qu'il ait un jour des comptes à rendre devant la justice internationale. Des hôpitaux ont été brûlés, des foyers brisés, tous les espoirs d'un peuple écrasés sous les bombes, et tout cela n'a pas servi à libérer les otages israéliens détenus par le Hamas.

Ce conflit, bien sûr, ne nous implique pas directement, mais il nous concerne. Depuis deux ans, il affecte un grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens.

Je crois que l'ensemble des groupes de ce Conseil Municipal, sous une forme ou sous une autre, se sont accordés pour saluer l'initiative du Président Emmanuel Macron de reconnaître l'État palestinien. Cette initiative, si elle est sans doute tardive, est pour autant la bienvenue. Elle ouvre la voie à une issue pacifique à ce conflit, et surtout, permet de dessiner un avenir pour le peuple palestinien, forcé à l'exil et à l'oubli.

Un avenir qui ne se fasse pas sous le joug d'une organisation terroriste comme le Hamas. Cette reconnaissance est la seule voie possible pour que les civils de la région cessent de vivre dans la peur.

Ces derniers jours, une lueur d'espoir s'est allumée. Officiellement, le plan de paix pour Gaza proposé par le Président des États-Unis est désormais accepté par Israël comme le Hamas. Pour autant, le chemin semble long et les termes de l'accord suffisamment flous pour que chacun puisse en faire sa lecture. Pour autant, il semblerait qu'Israël et le Hamas soient enfin prêts à faire baisser la tension.

Il ne reste plus qu'à mettre les paroles en adéquation avec les actes, à savoir libérer les otages pour le Hamas et cesser les bombardements aveugles de la Bande de Gaza pour les Israéliens. Le chemin vers la paix existe, et c'est l'information essentielle de ces derniers jours. Nul doute qu'il sera long et difficile.

Depuis Villeurbanne, même si nous sommes réduits à une forme d'impuissance et si chaque mot que nous prononçons peut se retourner contre nous, j'estime que nous avons le devoir de continuer à dire nos indignations, en ne nous laissant jamais enfermer dans un camp, réel ou imaginaire. Nous sommes résolument, absolument, irrévocablement contre toute forme d'antisémitisme, et nous dénonçons de manière implacable et autant qu'il le faudra

le nettoyage ethnique cautionné par le gouvernement israélien à l'encontre de la population palestinienne.

Dans un registre très différent, difficile de ne pas dire un mot sur la séquence grand-guignolesque de ce gouvernement mort-né. Difficile de ne pas dire un mot sur la situation politique de notre pays.

Depuis juin 2024, à chaque étape de cette longue déliquescence politique, nous avons pensé que nous avions touché le fond, et à chaque fois, avons découvert que la situation pouvait être pire.

Aujourd'hui, nous découvrons qu'il est possible d'avoir un gouvernement démissionnaire avant même qu'il n'ait pris ses fonctions. Face à ce véritable jeu de massacre, le sentiment qui prédomine aujourd'hui chez moi (mais je viens de passer quelques heures sur la place Lazare Goujon, et je crois pouvoir dire « chez beaucoup d'entre nous ») est une forme de colère quand même contre celles et ceux qui jouent en permanence avec nos institutions et avec le feu.

Comment peut-on avoir aussi peu le sens de l'État pour jouer avec l'avenir de notre pays avec une telle insouciance ? Rarement dans l'histoire de notre pays, avons-nous eu à affronter collectivement autant d'urgences sur tous les plans, et vous les connaissez. Et là où la situation exigerait du personnel politique qu'il se hisse à la hauteur des enjeux, nous nous retrouvons avec joueurs de bento à la petite semaine nommés gouvernement après gouvernement.

Les livres d'Histoire raconteront cette période totalement inédite de notre pays. Personnellement, j'ai honte de l'image que donne ce Président de la fonction d'élu, j'ai honte de l'image que nous donnons à l'extérieur des frontières de notre pays.

Au-delà des vicissitudes de la politique nationale, car nous constituons un pôle de stabilité, de proximité, de réassurance pour nos concitoyens, car notre échelle d'action est la ville, je souhaite quand même évoquer avec vous les temps forts de la rentrée, qui illustrent le fait que notre équipe municipale est à l'ouvrage, concentrée sur la livraison des projets du mandat.

Sur la livraison d'équipements, avec l'inauguration de l'école Niki de Saint-Phalle, en présence de la rectrice d'Académie, le lancement des travaux de reconstruction du groupe scolaire Prévert. Merci à Sonia TRON et Jonathan BOCQUET pour leur ténacité sur ces sujets. Merci aussi à Alain BRISSARD pour la conduite du projet « cantine scolaire sans plastique », qui a abouti cette année, qui pouvait sembler très simple à mettre en œuvre, mais qui est une évolution fondamentale des pratiques de nos agentes et de nos agents dans les cantines scolaires, et qui s'est bien passée.

Dans un autre registre, au RIZE, la mise en place d'une douche publique installée dans le cadre de la politique d'hospitalité que mène la Municipalité, sous la houlette de Mathieu GARABEDIAN et Antoine PELCÉ. Ce n'est pas juste un équipement, c'est bien un service et une conception de l'hospitalité.

Comment ne pas évoquer cette biennale des associations, qui s'est tenue il y a quelques semaines, qui a donné à voir comment le tissu villeurbannais est finalement notre

patrimoine commun, et que sa richesse nous permettait encore de penser que l'on peut y arriver.

Les semaines qui viennent s'inscrivent dans la droite ligne de cette rentrée. Sur le mois d'octobre, certes nous ne pourrons pas encore monter dedans, mais nous allons enfin voir des trams rouler sur la ligne du T6, dans la phase exploratoire. Nous inaugurerons le jardin Lina Cretet, dans le cadre d'un projet urbain partenarial, dit Mansard. Et nous poserons la première pierre de l'opération des contreforts des Gratte-ciel, place Chanoine Boursier.

De nombreux événements prennent aussi place sur ce territoire. Nous sommes entrés dans la Semaine Bleue. Bravo à Cristina MARTINEAU notamment, et aux équipes de la Ville, pour le magnifique forum organisé aujourd'hui. Il y avait beaucoup d'associations. Beaucoup de personnes sont venues prendre des renseignements sur comment bien vieillir à Villeurbanne, s'engager à Villeurbanne. Cela donne à voir aussi cette vitalité que j'évoquais sur la biennale des associations.

Nous présenterons officiellement l'équipe professionnelle masculine de l'ASVEL dans le cadre de Villeurbanne All-Star, car la légende du basket continue à s'inscrire ici, à Villeurbanne, que ce soit sur le parquet de l'Astroballe, ou parfois sur celui de la LDLC Arena. Vous aurez vu que les débuts sont prometteurs : deux victoires sur trois matchs la semaine dernière, dans un rythme effréné. Il y a en tout cas une belle équipe à découvrir.

Grâce à l'opiniâtre de Stéphane FRIOUX, nous signerons également la convention de Faro sur les droits culturels, qui fêtera ses 20 ans au RIZE. Nous signerons une convention à ce moment-là. Le Conseil Municipal a voté en juin l'adhésion de notre Ville à cette convention.

Nous aurons l'honneur et le plaisir d'accueillir le nouveau président de la commission des jeux vidéo du Centre national cinématographique. Il n'était pas beaucoup identifié pour cela jusqu'à maintenant, il s'agit de Thomas Jolly, qui viendra découvrir la vitalité de la filière du jeu vidéo sur le territoire villeurbannais.

Enfin, deux temps mémoriels marqueront ce mois d'octobre. Si le Conseil Municipal en vote le principe, mais j'avoue avoir peu de doutes à ce sujet, y compris dans les échanges que nous avons eus avec les représentants de l'opposition, nous aurons l'occasion d'inaugurer l'esplanade Samuel Paty, située devant l'école nationale de musique. Nous aurons l'occasion de l'inaugurer à l'occasion des cinq ans de l'anniversaire de son assassinat à Conflans-Sainte-Honorine. Et nous nous retrouverons pour la deuxième fois autour d'une cérémonie du 17 octobre, pour commémorer les massacres des Algériens à Paris, le 17 octobre 1961.

Voilà l'actualité des semaines et mois à venir pour introduire ce Conseil Municipal.

Nous allons rentrer dans la partie formelle de ce Conseil, et je vais demander à M. le Secrétaire de séance, Mathieu GARABEDIAN, de procéder à l'appel.

(*M. GARABEDIAN procède à l'appel.*)

M. le MAIRE.- Merci.

Je rappelle que, comme à chaque fois que ce Conseil Municipal se réunit, il est retransmis en direct sur le site de la ville. La feuille de présence va circuler, merci de la signer. Le

prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 19 novembre à 17 heures à l'Hôtel de Ville.

Nous allons commencer par procéder à l'adoption par le Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 30 juin. Y a-t-il des remarques ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE. - S'il n'y a pas de remarques, nous allons prendre acte de la présentation de cette communication.

- Prend acte -

2. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE BATIGERE RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS SITUÉS A L'ANGLE DE LA RUE DU TONKIN ET LE 3, RUE PHELYPEAUX A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE. - Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

3. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT SITUÉ 94, RUE DE GREUZE A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE. - Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

M. le MAIRE. - Les déports sont identifiés en amont. Nous en tenons compte dans l'analyse des voix.

4. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE FRANÇAISE DES HABITATIONS ÉCONOMIQUES - CONSTRUCTION DE 43 LOGEMENTS SITUÉS 13, COURS DOCTEUR JEAN DAMIDOT A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

5. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SCIC LES 3 COLONNES DU MAINTIEN AU DOMICILE - ACQUISITION D'UN LOGEMENT SITUE 17TER, AVENUE ROGER SALENGRO A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SCIC LES 3 COLONNES DU MAINTIEN AU DOMICILE - ACQUISITION D'UN LOGEMENT SITUE 101, RUE PIERRE VOYANT A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ORSOL - ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE 39, RUE DE LA SOIE A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ORSOL - ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE ZAC GRATTE CIEL LOT B - AVENUE HENRI BARBUSSE A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

9. RECTIFICATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE ORSOL - ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE ZAC GRATTE CIEL - AVENUE HENRI BARBUSSE A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.– Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. MODIFICATION DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES A LA SCI LA RAYONNE POUR LA CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT LA RAYONNE ET POUR L'ACQUISITION DU REZ-DE-CHAUSSEE. – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.– Il y a une demande d'intervention pour le groupe Les Progressistes. Madame Emilie PROST, vous avez la parole.

Mme PROST.– Je vous remercie. Monsieur le Maire et chers collègues, concernant ce rapport, nous choisirons tout simplement, par cohérence avec notre vote initial au sein de ce Conseil, de nous abstenir ce soir. Si, bien entendu, et nous tenons à le dire, nous souhaitons la pérennisation de l'activité du CCO La Rayonne, acteur culturel historique à forte spécificité villeurbannaise, nous demeurerons en retrait sur la continuité de ce processus d'entrée au capital.

Toutefois, nous saluons la position de l'établissement bancaire, qui a pu nous exprimer à la SVU le maintien de son soutien au CCO.

Je profite surtout de cette délibération pour me faire la voix des riverains du CCO, suite aux nuisances nocturnes et aux troubles de voisinage répétés.

Il s'agit d'occupants d'une copropriété livrée il y a un peu plus d'un an, que j'ai pu rencontrer à leur demande, accompagnée de ma collègue DEMARS. Je remercie Mme la Première adjointe qui, je sais, suit de manière étroite ce dossier avec ces personnes. Nous espérons ainsi fortement que des solutions pérennes seront mises en œuvre suite aux échanges et annonces de ces derniers jours, dont j'ai eu quelques échos par ces riverains.

Ces personnes sont loin de remettre en cause l'activité de La Rayonne, car ils avaient été à l'origine séduits par cette proximité permettant une animation culturelle et des liens sociaux et conviviaux dans ce quartier. Cependant, il semble que, malheureusement, les activités actuellement menées et les manifestations sonores à grande échelle puissent excéder l'objet social du CCO tel qu'il avait été historiquement défini.

En cohérence avec notre mission d'élu, nous ne pouvons pas rester insensibles à la détresse de ces personnes, que nous continuerons à suivre et à soutenir. Si la Commune n'a bien sûr pas vocation à assurer un rôle de médiateur dans les litiges relevant du droit privé, le respect de l'ordre public doit prévaloir, et le soutien à cette structure à laquelle nous tenons tous ne saurait supplanter le droit des personnes à la tranquillité publique.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Je vais laisser M. BOCQUET répondre sur la première partie, qui était l'objet de ce rapport, et je dirai un petit mot par rapport à votre intervention.

M. BOCQUET.- Merci pour votre intervention, qui fait effectivement preuve d'une cohérence de l'opposition, mais je retiens surtout le fait que vous êtes attachée à ce que nous puissions trouver des solutions pour pérenniser cette structure.

Je rappelle l'objet de la délibération : il s'agit de reporter d'un an les deux garanties d'emprunts que la Ville avait accordées à la SCI La Rayonne. Ce report visait justement à laisser à la structure, suite au rachat des parts de la SCI par la SVU, le temps de reconstruire un modèle économique plus pérenne.

Nous nous sommes engagés à maintenir les deux garanties et autoriser le report. Pour rappel, pour les deux garanties d'emprunts cumulées, nous sommes sur un total de 3,1 M€. C'est un emprunt que nous garantissons à 50 %, soit 1 550 000 € pour la Ville.

M. le MAIRE.- Au regard de la tonalité des propos d'Emilie PROST, je ne vais pas polémiquer. Je crois que nous sommes tous convaincus du fait qu'il faut trouver une solution pour préserver le CCO et pour préserver la tranquillité des riverains. Et c'est à cela que nous travaillons depuis plusieurs mois, en espérant trouver une solution.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 7 abstentions. Des votes contre ? Il est approuvé.

Vote Abstention du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper KABALO, Emilie PROST, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAIM, Stéphane COLSON, Anaïs D'HOSTINGUE.

- Adopté à la majorité -

11. CONTRIBUTION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE A LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE. – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il y a plusieurs demandes d'intervention. Et avant cela, je vais laisser la parole à Mme la Première adjointe pour présenter ce rapport.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération est en effet importante, car elle donne à voir la vision que nous pouvons porter pour le territoire de l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2040. Si cette délibération est importante, elle est aussi particulièrement délicate, tant il faut planifier dans un contexte de très grande incertitude.

C'est dans cet équilibre subtil que le SEPAL a travaillé. Je salue Béatrice VESSILLER, notre collègue Vice-Présidente du SEPAL, et à travers elle, toutes les équipes et l'Agence d'urbanisme, qui ont conduit ce travail et associé de manière très régulière les communes.

Cette révision du SCoT s'inscrit dans la suite de la loi Climat et Résilience, elle dresse les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et urbains, auxquels doit faire face l'agglomération lyonnaise. Sans créer de suspense, la Ville de Villeurbanne exprime tout son soutien au projet de révision du SCoT de l'Agglomération lyonnaise et déposera en ce sens une contribution à l'enquête publique que vous avez en annexe de cette délibération.

Sans revenir sur le détail de cette contribution, je souhaiterais souligner quatre points : la question des espaces naturels, celle du logement, celle de l'économie, et celle des coopérations territoriales avec les territoires avoisinants.

Sur les espaces naturels, la Ville a souhaité porter auprès du SEPAL, et nous nous félicitons que celle-ci ait été reprise, l'inscription de la valeur guide recommandée par l'OMS de 12 m² d'espaces verts de proximité par habitant et 10 m² pour les nouveaux habitants dans les communes déficitaires.

Il s'agit non seulement de renaturer des espaces anciennement bâties, imperméabilisés, pour leur redonner une vocation végétale, mais aussi protéger un patrimoine naturel présent sur le territoire. L'objectif est de rafraîchir massivement la ville, dans un contexte où notre ville se réchauffe plus vite que le reste de la France, du fait de sa morphologie urbaine et de sa situation géographique.

Sur le logement, nous nous félicitons du dialogue précis que nous avons eu avec la Métropole, qui nous permet de stabiliser un objectif de 700 logements par an. Cela reste ambitieux, tant la machine immobilière est en ce moment à l'arrêt, mais ce sont les besoins pour répondre à l'allongement de la durée de vie, aux séparations conjugales, à l'arrivée de nouvelles populations.

Si, à Villeurbanne, construire du logement social est une vraie fierté, nous appelons à une vraie vigilance pour que l'ensemble des communes de la Métropole construisent du logement très social permettant une métropole équilibrée. Il faudra par ailleurs décliner de manière beaucoup plus fine les besoins de logements en habitat spécifique : handicap, vieillissement, étudiants, logements accompagnés. Un travail qui, à cette heure, n'a pas encore été réalisé.

Sur l'économie, la Ville a réaffirmé son attachement au maintien de l'emploi en cœur de ville. C'est la condition pour une ville animée, mixte, et nous souhaitons pouvoir continuer à développer des surfaces de tertiaire, des surfaces d'activités productives dédiées à l'artisanat.

Enfin, nous rappelons une forme d'inquiétude vis-à-vis des territoires avoisinants, aux lisières de la Métropole et du SCoT. Un dialogue plus nourri avec les territoires de la plaine de l'Ain doit s'ouvrir, notamment pour penser l'offre de logement, de mobilité, dans un secteur en forte croissance d'emplois, notamment ceux liés à l'énergie.

Ces grandes orientations devront trouver une traduction opérationnelle dans la révision du Plan local de l'urbanisme et de l'habitat, mais il reviendra à un prochain exécutif de conduire ce vaste chantier. Pour l'heure, nous vous proposons d'approuver la contribution de la Ville de Villeurbanne à l'enquête publique concernant la révision du SCoT.

M. le MAIRE.- Merci. Il y a trois demandes d'intervention. La parole est à Emilie PROST, pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme PROST.- Je vous remercie. Monsieur le Maire, chers collègues, avant de se prononcer sur cette contribution de la Ville de Villeurbanne, il conviendra pour nous de rappeler ce qu'est un SCoT et ce qu'il n'est pas, afin de remettre le débat dans un contexte.

Document formatif en matière d'urbanisme, le SCoT définit les grandes orientations de l'aménagement du territoire et les priorités en fonction des bassins de vie, tout en organisant les liens entre eux. En revanche, un SCoT n'a pas pour vocation de remplacer un Plan local de l'urbanisme et de l'habitat, qui, lui, pourra encadrer les normes de constructibilité et définir les zones d'un territoire, en fonction de leur destination à moyen terme, ni à remplacer d'autres outils tels que des plans urbains partenariaux et autres zones d'aménagement concerté.

Il est tentant de rappeler que le principe demandé à ces autres documents est la compatibilité au SCoT, et non la conformité, concept autrement plus intéressant, en droit comme dans la vraie vie, et laissant la place à la discussion en fonction des projets. La lutte contre l'artificialisation des sols ne s'oppose ainsi pas à une reconfiguration harmonieuse de zones pouvant être favorables au développement économique.

Dans la continuité de ces propos, faut-il d'ailleurs rappeler que le précédent SCoT avait été voté à l'unanimité au Grand Lyon, ce qui devrait être la norme sur de telles orientations. J'avais ainsi indiqué en Conseil métropolitain que nous aurions aimé voter favorablement en vue des enjeux climatiques et écologiques dans l'aménagement urbain de notre métropole.

Concernant le cœur de la métropole, c'est-à-dire Villeurbanne et Lyon, nous avions en effet regretté la méthode initiale menée par la Métropole, qui conduisait à ne pas assez individualiser les besoins de ces deux locomotives urbaines. Par ailleurs, la plupart de nos remarques concernait des manques d'objectivation d'infrastructures tertiaires et de mobilités dans des territoires plus périurbains que les nôtres.

Ici, la lecture de la contribution de la Ville de Villeurbanne et sa présentation par Mme la Première adjointe en commission révèlent donc que des propositions, notamment en matière de mixité fonctionnelle, de logement, de végétalisation, etc., ont infléchi ou enrichi le projet initial, malgré un calendrier contraint, qui avait été une autre de nos remarques.

Nous en profitons pour remercier de nouveau les équipes des services d'urbanisme, du SEPAL et de l'Agence d'urbanisme, pour leur travail soutenu.

Suite à une analyse constructive du document, et comme notre groupe à la Ville de Lyon, nous nous prononcerons donc favorablement sur la base de cet avis villeurbannais, après avoir rappelé nos réserves sur la méthode initiale de concertation.

Enfin, l'enquête publique étant en cours, nous lirons avec attention l'avis et le rapport du commissaire enquêteur le moment venu, et invitons les acteurs locaux et citoyens à y contribuer. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, pour Morgane GUILLAS.

Mme GUILLAS.- Merci.

Ce soir, Monsieur le Maire, collègues, habitantes et habitants, alors que nos estomacs vont bientôt gargouiller de faim, je vous propose la recette du « SCoT » sauce agglomération lyonnaise.

Difficulté : très élevée. Temps de préparation : quatre ans. Temps de cuisson : 20 ans. Nombre de convives : 1,48 million.

Étape 1 : Remédier à la crise du logement.

Commencer par mobiliser tout le parc, en réglementant et en taxant sérieusement les meublés de tourisme et les résidences secondaires. À Villeurbanne, on estime entre 2 100 et 2 400 le nombre d'Airbnb et à plus de 3 000 les résidences secondaires. C'est donc près de 6 000 logements dont nous sommes collectivement privés.

Ensuite, socialiser le foncier et l'immobilier, en créant un tiers de logements sociaux, 15 000 logements BRS et des baux emphytéotiques.

Lutter contre la vacance, notamment spéculative, avec des mesures incitatives. La cerise sur le gâteau aurait été d'ajouter des mesures contraignantes, comme la réquisition ou la taxation des plus-values, mais c'est à négocier avec l'État.

Faire enfin baisser les prix du logement. On regrettera que l'encadrement des loyers ne soit pas mentionné, comme le permis de louer et l'encadrement des prix de l'immobilier et du foncier à la baisse, ou le rachat par les pouvoirs publics des logements en DPE F et G.

Étape 2 : Limiter et s'adapter au bouleversement climatique, protéger la biodiversité.

Continuer de battre... en brèche la dépendance aux énergies fossiles et au tout-voiture. Donc, développer un RER lyonnais, des transports en commun, des pistes cyclables et du covoiturage. Pour donner plus de saveur au plat, on aurait ajouté du transport à la demande et, surtout, l'amplification de l'autopartage. On aurait aussi réprouvé l'usage de l'avion à l'aérodrome de Bron ou à l'aéroport Saint-Exupéry.

Veiller aussi à protéger et développer les espaces naturels. Les humains dépendent des autres espèces végétales et animales pour vivre. On ajoutera donc 10 à 12 m² d'espace vert par habitant, de la pleine terre, la restauration du cycle de l'eau, de la renaturation.

On fera enfin attention à anticiper les crises. La Métropole de Lyon est l'un des endroits qui se réchauffent le plus vite en France avec +4 degrés prévus d'ici 2100. Les inondations de Valence et de Givors en 2024 nous montrent que les catastrophes naturelles peuvent arriver très vite. Il faut donc prévenir ces inondations, mais aussi le manque d'eau, tout en sécurisant l'alimentation de nos villes.

Sur ce point, on trouve que le SCoT manque clairement d'assaisonnement : où parle-t-on des risques de rupture en approvisionnement ? Notamment numérique, en électricité (c'est arrivé à l'Espagne cette année), en carburant ou en nourriture, etc.

J'en termine avec cette recette incomplète comme toute bonne recette qui se doit. Chacune et chacun pourra assaisonner à sa guise en rajoutant les ingrédients qui lui plaisent dans l'enquête publique du SEPAL, jusqu'au 24 octobre. Bon appétit !

M. le MAIRE.- Merci.

La parole, pour une intervention commune des groupes Parti Socialiste Citoyens Citoyennes Villeurbannaises, les Ecologistes, Place publique et Communistes et Républicains, portée par le groupe CRPP, est à Mme Marwa ABDELLI.

Mme ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT en abrégé, est un ensemble de documents qui prévoit l'aménagement de tout le territoire de l'agglomération lyonnaise pour les 15 à 20 prochaines années. C'est un outil de planification à moyen et long termes qui concerne de nombreux domaines : l'habitat, les mobilités, la vie économique, la nature, l'énergie. Ce n'est donc pas un sujet facile à traiter en trois minutes.

Allons donc à l'essentiel : le projet de SCoT a été élaboré par une majorité métropolitaine proche de notre majorité municipale. Nous partageons donc les objectifs sociaux, environnementaux et économiques de ce document. Cela se ressent dans la contribution que notre Municipalité apporte à ce projet de révision.

Sur le volet social de l'aménagement de notre territoire, on approuve évidemment les objectifs fixés pour produire des équipements et des logements pour tous les publics. À Villeurbanne, c'est 700 nouveaux logements par an dont 200 sociaux, et un soutien renforcé à la réhabilitation des quartiers fragiles. Voilà comment on répond concrètement aux inquiétudes des ménages, qui subissent une tension immobilière de plus en plus forte.

Sur le volet environnemental, adapter la ville et la vie au dérèglement climatique est devenu une nécessité, car toutes les autres politiques publiques deviennent inutiles si notre territoire est invivable six mois dans l'année à cause des canicules, des nuits tropicales et autres phénomènes extrêmes. Et donc, le projet de SCoT fixe des objectifs chiffrés de production d'espaces verts, organise la protection de la ressource en eau potable et planifie les mobilités de demain.

Parmi ces projets, le RER à la lyonnaise, dossier vieux de 30 ans et qui devra aboutir avant de devenir obsolète. Mais aussi des échéances à moyen terme, comme la requalification du boulevard périphérique Laurent Bonnevay, qui est un frein important à la cohérence territoriale, puisqu'il coupe notre ville en deux, en contribuant en outre à la pollution atmosphérique et sonore.

Sur le volet économique enfin, ce projet de SCoT montre que l'écoute et la concertation ont été effectives, puisque des compromis ont été trouvés. La création d'activités, d'emplois et de richesses fait également partie des orientations. À Villeurbanne, l'accent sera mis sur le développement des pôles tertiaires des Gratte-Ciel et du Carré de Soie, tout en préservant des secteurs d'activités artisanales. On retrouve cette logique de ne pas développer qu'un hypercentre, mais d'investir sur une pluralité de pôles qui regroupent emplois, logements, transports et activités.

Jusqu'à il y a quelques années encore, on privilégiait dans notre Métropole l'attractivité absolue de l'hypercentre. On peut donc se réjouir de cette nouvelle façon de construire le territoire : un développement raisonnable, soutenable, mixte et sur plusieurs polarités. C'est une bonne manière d'envisager et de fabriquer la cohérence territoriale.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci pour vos interventions.

Madame GUILLAS, je vous remercie pour votre recette de cuisine, mais j'ai plus l'impression que c'était une liste de courses avant de passer aux fourneaux tant la liste était longue, et finalement, vous mettez en évidence des manques.

Attention, ce SCoT est bien un document d'urbanisme, de planification, et, il y a peut-être trop de documents de planification, mais il est complémentaire au plan des mobilités, adopté l'an dernier par la Métropole, et au plan Climat air énergie territoire, sur lequel nous allons proposer une contribution au Conseil municipal du mois de décembre. Nous venons de recevoir les documents de la Métropole, et nous allons également produire une contribution.

C'est aussi dans ces espaces que les questions du numérique, de l'alimentation, de la ressource en eau, de la mobilité sont ou ont été traitées. Attention, ce n'est pas un plan local de l'urbanisme, Emilie PROST l'a bien rappelé tout à l'heure : il y aura des applications et une révision nécessaire pour rendre opérationnelles précisément un certain nombre de grandes orientations.

Enfin, vous avez évoqué les réquisitions, l'encadrement des loyers. Et tout cela (peut-être sommes-nous dans un monde trop complexe) ne relève pas du Code de l'urbanisme, mais du Code de la construction et de l'habitat. Et si nous pouvons nous rejoindre sur un certain nombre d'objectifs, il ne faut pas faire porter à d'autres outils d'autres espaces de travail.

Enfin, Madame PROST, vous avez insisté sur ce qu'il s'est peut-être passé dans d'autres territoires, à l'inverse des territoires de Lyon et Villeurbanne, pour lesquels un certain nombre de groupes ont donné des avis plutôt favorables aux contributions des Villes.

Il est vrai que les services municipaux nous ont accompagnés, et nous sommes un certain nombre d'élus. Je salue notamment la mobilisation de l'ensemble des élus de ce Conseil Municipal aux différentes réunions autour du SCoT, qui ont permis de nourrir et de rendre plus précises nos orientations. L'écoute de la Vice-présidente nous a aussi permis d'arriver à une contribution plus précise et plus ajustée par rapport aux premières documentations qui nous avaient été transmises.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Je mets cette contribution aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. le MAIRE.- Il restera à se mettre d'accord sur l'ordre chronologique des étapes, mais nous sommes à peu près tous d'accord sur le travail que nous engageons .

12. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - CDC HABITAT SOCIAL- MACRO LOT A - COURS EMILE ZOLA - Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. le MAIRE. - Je vais, pour des situations de déport, laisser Mme la Première adjointe présenter les deux rapports suivants.

13. PARTICIPATION DE LA VILLE A LA POLITIQUE DE TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE DE EMH DANS LE CADRE D'UNE OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER JACQUES MONOD. - Mme Agnès THOUVENOT

14. ACQUISITION DU VOLUME DE LA CRECHE ET DU BATIMENT ABRITANT LE LOCAL COMMUN RESIDENTIEL (LCR) SUR LA RESIDENCE JACQUES MONOD. - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT. - Il me paraissait important de présenter cette délibération, car elle donne le coup d'envoi d'une réhabilitation tant attendue par les habitants.

Passoire thermique l'hiver, bouilloire thermique l'été, circulation au sein de la résidence complexe, permettant, par ses traboules et recoins, au trafic de drogue de se développer, la résidence Jacques Monod porte en elle beaucoup de maux d'un urbanisme pourtant récent.

L'ensemble est né sur les lieux de l'ancienne cité Olivier de Serre, construite à la fin des années 1950 pour héberger les rapatriés d'Algérie, puis des travailleurs immigrés et leurs familles.

Très vite, ce quartier Olivier de Serre se dégrade, à tel point que la Municipalité de Charles Hernu décide de raser l'ensemble des immeubles et de bâtir ces nouvelles résidences, qui, selon la logique de l'époque, grâce à une configuration ouverte sur le quartier, devaient résoudre les problèmes de ségrégation sociale et de désordre qui en découlaient.

Les travaux de démolition ont commencé en 1978 et la dernière barre tombe en 1984. Ce sont les premières opérations de renouvellement urbain de ce type en France. 40 ans plus tard, l'histoire se répète, pourraient dire certains. Mais pas tout à fait, et vraiment pas.

D'une part, le travail s'est fait en concertation avec les habitants. D'autre part, à la différence des années 1980, ce sont 20 logements qui sont démolis, et pas la totalité. Et l'ensemble des habitantes et habitants ont été accompagnés dans leurs besoins de relogement. À l'époque, notre collègue Melouka HADJ MIMOUNE était en première ligne, quand elle a fondé, avec d'autres, l'Association villeurbannaise du droit au logement, l'AVDL, association qui existe toujours.

Et enfin, le quartier sera vraiment ouvert, avec le prolongement d'une voirie que nous créons avec la Métropole.

C'est dans ce contexte que le bailleur social Est Métropole Habitat doit démarrer au mois de décembre les travaux, après le raccordement au chauffage urbain. C'est donc pour toutes ces raisons que je vous propose d'approuver ces deux délibérations.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets le rapport 215 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Je mets le rapport 207 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

15. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE (CTMO) ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA METROPOLE DE LYON POUR L'AMENAGEMENT DE LA DIGUE SAINT-JEAN – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. CONVENTION DE GESTION DES ESPACES PUBLICS, ACQUIS PAR LA METROPOLE A LA COPROPRIETE SAINT ANDRE, DANS L'ATTENTE DE LEUR REAMENAGEMENT – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. COPROPRIETE SAINT-ANDRE - MODIFICATION DU LOT A ACQUERIR – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2025-151 DU 30 JUIN 2025 PORTANT ACQUISITION EN VEFA CLASSIQUE DE L'EAJE DE LA ZAC DES GRATTE-CIEL – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

19. CESSON DU LOCAL COMMERCIAL SITUE AU 92 AVENUE ROGER SALENGRO A VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention. Je donne la parole à Mahrez BENHADJ.

M. BENHADJ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre groupe veut soulever deux points concernant cette vente immobilière.

Le premier est un constat : la Ville vend son patrimoine immobilier quand il n'a plus d'intérêt public. Il nous a été reproché pendant le mandat de trop acheter de foncier, de ne pas assez en vendre, ou alors carrément d'acheter au hasard, sans stratégie.

Ici, on voit bien la mise en œuvre du plan de stratégie patrimoniale. Acheté il y a 20 ans pour son intérêt stratégique, ce local ne présente plus aujourd'hui d'intérêt pour la Collectivité. Nous nous en séparons donc, dans une logique de rationalisation de notre patrimoine.

L'achat avait coûté 100 000 € et nous le vendons maintenant à 250 000 €. C'est une bonne opération pour l'argent public des Villeurbannais. Évidemment, on ne va pas se féliciter de l'augmentation démentielle des prix du foncier et de l'immobilier, mais aujourd'hui, pour une fois, c'est la Collectivité qui en bénéficie.

Le deuxième point que nous voulons soulever est un questionnement sur l'avenue Salengro. Si nous vendons, c'est parce que le local commercial ne présente plus d'intérêt, ni pour la Ville qui avait installé une association ni pour les opérateurs commerciaux. Pourtant, l'avenue Salengro avait été imaginée comme l'un des trois axes forts, traversants, de la ville.

Le cours Emile Zola est évidemment le mieux loti de ces trois axes. Il est central et le métro passe dessous. Au sud, l'axe Léon-Tolstoï/Léon-Blum est en cours de revitalisation et la SVU y installe régulièrement de nouveaux commerces. L'axe Salengro, au nord, semble s'en sortir un peu moins bien. Le dynamisme commercial s'essouffle rapidement après la place Wilson. Il y a besoin d'une attention particulière sur la qualité commerciale et le dynamisme de ce secteur.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Concernant la vente de ce commerce, c'est en effet dans le cadre d'une stratégie patrimoniale, et il nous semble important de pouvoir vendre les biens dont nous n'avons plus l'usage. Un bien qui avait été acheté pour le compte d'une association, elle-même liquidée, qui avait donc arrêté son activité. Cela paraissait donc être une

évidence. Après avoir fait la recherche auprès de nos services municipaux pour voir si un usage pouvait en être fait.

Sur la stratégie commerciale, vous le savez, la Ville ne peut pas installer des commerces, la liberté d'installation et de commerce prime en France. Nous avons une stratégie de repolarisation des commerces. D'un côté, sur la place Wilson, vous l'avez signalé, et de l'autre côté, autour du terrain des Sœurs, où la polarité commerciale se porte bien.

Il nous paraît important de concentrer les besoins sur des secteurs stratégiques, plutôt que de les éparpiller le long de l'avenue Roger Salengro. C'est d'ailleurs indiqué dans les polarités commerciales identifiées dans le SCoT que nous venons de délibérer.

M. le MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. CLASSEMENT DU PARC NATUREL URBAIN DE LA FEYSSINE EN ESPACE NATUREL SENSIBLE – M. Alain BRISSARD

M. le MAIRE.- Il y a une intervention commune des groupes de la Majorité, portée par Béatrice VESSILLER. Je vous laisse faire l'intervention, Monsieur BRISSARD.

M. BRISSARD.- Chers collègues, Mesdames et messieurs, lors de sa création à l'aube des années 2000, le parc naturel urbain de La Feyssine faisait figure de précurseur. Disposer en cœur d'agglomération d'un espace naturel de plus de 40 hectares était, et est encore, exceptionnel.

Situé dans le corridor écologique du Rhône, c'est à la fois un lieu d'accueil pour la biodiversité et un espace de respiration pour les habitants de la métropole en quête d'une diversité de paysages incroyablement concentrée, entre ses prairies, ses bosquets, ses zones humides et ses différentes vues sur le Rhône.

Malheureusement, cette ambition initiale s'est heurtée tout au long du précédent mandat aux restrictions budgétaires, qui ont rogné progressivement les moyens dévolus à son entretien. Cela a conduit à l'installation de mésusages et à une dégradation du patrimoine végétal, accentuée par le réchauffement climatique et la baisse de la nappe phréatique dans laquelle viennent puiser les arbres du parc.

C'est donc un parc dégradé dont nous avons hérité au début de ce mandat, comme cela a été rappelé dans les conclusions du diagnostic que nous avons lancé dès 2022 sur l'état du parc et ses différents usages.

Ce diagnostic nous a conduits à programmer un vaste plan d'action pour assurer sa régénération, avec tout d'abord des actions de mise en sécurité du parc et l'abattage de 380 arbres sénescents qui présentaient un danger pour les promeneurs, mais bien entendu aussi un projet de plantations massives, dont les boisements du parc, avec 3 700 arbres plantés l'automne dernier et 1 450 prévus cet automne, sans parler des haies qui font l'objet du rapport suivant, qui ont également été plantées l'an dernier.

Cela s'est également traduit par des chantiers de remise en état, comme celui du Diapason en herbe, espace de 1,5 hectare, qui a mobilisé une quinzaine d'agents de la Ville pendant près d'une semaine pour le rendre à nouveau accessible aux promeneurs, et enfin, depuis cette année, par la mise en place d'une présence humaine et équestre tous les week-ends d'été, pour prévenir notamment les dangers liés à la baignade sur le site.

Au-delà de ces actions, dont je n'ai cité que les plus impactantes, il nous a semblé utile de bénéficier de l'expertise et des financements de la Métropole, qui est compétente pour accompagner les espaces naturels sensibles. Nous sommes donc heureux d'avoir eu l'oreille attentive de la Métropole, qui a accepté notre candidature et qui, après la construction d'un plan de gestion partenariale, nous permettra dès 2026 de rejoindre les 13 autres espaces naturels sensibles métropolitains, tout en gardant la gestion de proximité que nous avons commencé à déployer.

Je vous remercie.

Mme VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues, M. BRISSARD a presque tout dit, mais permettez-moi néanmoins, à mon tour, de dire, au nom des groupes de la Majorité, mais en particulier du groupe écologiste, que cette délibération est une très bonne nouvelle, et elle a une saveur particulière pour nous.

Parce que la Feyssine est un site naturel comme il n'en existe plus à Villeurbanne : 45 hectares de nature préservée, au cœur de l'agglomération, qui auraient pu être complètement urbanisée dans les années 80, avec le projet Villa Urbana du Maire Charles Hernu (que tout le monde a peut-être oublié), pensé dans la continuité de la Cité Internationale, qui aurait vu le jour s'il n'y avait eu une mobilisation citoyenne menée par des associations environnementales, comme France Nature environnement, la FRAPNA à l'époque, et des militants écologistes, notamment des Verts, dont Jean-Claude Ray, aujourd'hui conseiller métropolitain. Je le dis d'autant plus facilement que je n'en faisais pas partie à l'époque.

Ce classement en Espace Naturel Sensible ne change rien et change tout !

Il était déjà inventorié comme ENS depuis 2013, donc le classement ne change rien à son ouverture au public ni à sa vocation écologique ; ce n'est pas une mise sous cloche. Les Villeurbannais et Villeurbannaises (mais aussi les habitants d'autres communes de la métropole, notamment Lyon, voisine du parc) sont de plus en plus nombreux à s'y rendre, tant le contact avec la nature est essentiel pour notre bon équilibre mental et notre santé physique. Cela s'est notamment vérifié depuis les confinements du COVID19, où les espaces naturels de proximité ont vu leur fréquentation augmenter considérablement.

Ce qui change, c'est la façon d'aborder ce qui est aujourd'hui un parc naturel urbain. C'est-à-dire que nous allons donner une place encore plus importante à la nature, à sa faune et sa flore, et à son rôle comme forêt alluviale des bords du Rhône.

Ce côté "sensible" n'est pas une appréciation, c'est une reconnaissance de la fragilité de ces écosystèmes si proches de la Ville, que nous devons protéger pour faire face à l'érosion de la biodiversité, qui est l'une des conditions de la vie sur terre, rien que cela ! La perte de la biodiversité est l'une des neuf limites planétaires que nous ne devons pas dépasser pour pouvoir continuer à vivre sur une planète en bonne santé. Nous en avons déjà dépassé sept sur neuf, l'érosion de la biodiversité en fait partie.

Le Plan Nature de la Métropole dans lequel nous nous inscrivons avec le marathon de la biodiversité et la plantation de presque 500 mètres de haies au parc fait partie de ces outils pour lutter pour le maintien de la biodiversité. C'est le sujet de la délibération suivante.

Pour la Feyssine, ce qui change surtout, c'est qu'un ENS implique la mise en place d'un plan de gestion, qui sera coordonné par la Métropole (sur ses compétences de Département). Cet outil de protection réunit les autorités gestionnaires (la Ville et la Métropole en l'occurrence), mais aussi les instances scientifiques, ou pourquoi pas les associations d'usagers, si nous le souhaitons. Un plan de gestion commence par faire l'état des lieux, repère les enjeux, élabore une stratégie, d'où découle un plan d'action qui est régulièrement évalué par le comité de gestion.

Tout cela étant bien encadré et normé par l'Office français de la Biodiversité.

Cela permet d'agir pour la protection du site, tout en permettant sa fréquentation, et en régulant les usages.

Ce statut est l'outil qu'il manquait au parc de la Feyssine pour sa pérennité et sa bonne santé, tout en permettant aux Villeurbannais et Villeurbannaises de profiter de cette mosaïque de milieux divers : forêt, chemins, grèves, pelouses, dans un cadre exceptionnel. Le site profitera à la fois des compétences de la Direction Espaces naturels et paysage de la Ville de Villeurbanne et de celles de la Direction Nature et Fleuves de la Métropole : des équipes engagées et très professionnelles dans nos deux Collectivités, la gestion restant assurée par les équipes Ville, mais dans le cadre de cette coordination partenariale.

Le Rhône, la faune et la flore et tout l'écosystème du parc de la Feyssine nous remercient ce soir !

M. le MAIRE.- La conclusion était magnifique, je ne ferai donc pas de retour sur le dépassement du temps de parole. Je serai obligé de laisser un peu d'espace pour l'opposition, si elle le souhaite.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. CONVENTION POUR LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN DE HAIES DANS LE CADRE DU MARATHON DE LA BIODIVERSITE DE LA METROPOLE DE LYON DANS LE PARC NATUREL URBAIN DE LA FEYSSINE – M. Alain BRISSARD

M. le MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA CONVENTION DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE (CRAC) SUR LE SECTEUR TOLSTOÏ POUR L'ANNEE 2024. – Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. le MAIRE. - Mme Caroline ROGER-SEPPI va présenter le rapport, et il y a ensuite une demande d'intervention.

Mme ROGER-SEPPI. - Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est proposé ce soir d'approuver le compte rendu annuel de la convention de revitalisation artisanale et commerciale sur le secteur Tolstoï pour l'année 2024.

C'est une délibération récurrente que nous votons chaque année et qui ne présente pas de caractère exceptionnel en soi, mais elle nous permet de mesurer, année après année, l'avancée concrète de cette convention conclue en 2019 entre la Ville et la SVU, notre opérateur.

Ce contrat permet à la Ville d'agir dans un domaine qui relève habituellement du droit privé, celui des locaux commerciaux. Il autorise la SVU, pour le compte de la Collectivité, à acquérir et réhabiliter des cellules commerciales sur le cours Tolstoï, dans une logique de revitalisation économique et de soutien aux commerces de proximité.

Après cinq années d'exploitation, soit un tiers du parcours d'une convention prévue pour 15 ans, le programme a permis la maîtrise de 15 cellules commerciales sur les 20 prévues. Le contrat se déploie donc de manière satisfaisante, permettant notamment l'installation récente d'enseignes telles que Point S Écomobilité ou Oxfam, qui contribuent à la diversité de l'offre commerciale et à la vitalité du cours.

À ce stade, plusieurs remarques ont pu être entendues.

Certains considèrent que ce dispositif participerait à une forme de gentrification du cours Tolstoï. Or, quiconque s'y promène peut constater qu'il existe encore une grande différence entre le cours Tolstoï et un boulevard bourgeois du 6e arrondissement ou de la Croix Rousse.

Bien au contraire, alors que le cours s'était paupérisé ces dernières années, nous observons aujourd'hui un retour de la diversité, diversité d'activités, de commerces, de publics, et une attractivité en bonne voie, notamment autour du totem.

D'autres estiment que le changement n'est pas encore assez visible. Et il est vrai que tout ne se voit pas tout de suite. Certains locaux en apparence dégradés sont en cours d'acquisition, d'autres en travaux ou en changement d'activité.

Le rapport présenté aujourd'hui fait justement le point sur ces situations et met en évidence la dynamique engagée. Les deux prochaines années seront à observer attentivement, avec de nouvelles acquisitions et rénovations prévues, bien sûr, mais aussi des actions inédites jusqu'à présent. Un travail partenarial renforcé avec les propriétaires, une réflexion sur le stationnement professionnel ou encore un accompagnement à la rénovation des devantures.

Tout cela vise à rendre plus lisible et plus cohérente l'action publique sur cette artère essentielle du quartier.

Enfin, ce rapport annonce la préparation d'un premier avenant à la convention, notamment pour ajuster la rémunération de la SVU, afin qu'elle puisse poursuivre cette dynamique et permettre au programme de déployer tout son potentiel.

Et au-delà du suivi technique de cette convention, ce rapport nous rappelle surtout une chose essentielle : les Villes ont un rôle à jouer dans la vitalité commerciale de leurs quartiers, car le commerce de proximité n'est pas seulement de l'économie non délocalisable, c'est du lien social, de la présence humaine, ce qui fait battre le cœur d'un quartier.

Face aux mutations du commerce aujourd'hui, à la montée du e-commerce, notamment des plus féroces, au vu de l'actualité récemment, et à la fragilisation de certains secteurs d'activité, les Collectivités doivent agir, accompagner, parfois investir, pour maintenir cette diversité qui fait la richesse de nos villes.

M. le MAIRE.- Merci. Une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Madame Sabrina BENHAIM, vous avez la parole.

Mme BENHAIM.- Monsieur le Maire, chers collègues, le CRAC Tolstoï part d'une excellente idée : donner à la Ville les moyens d'agir directement sur le foncier commercial pour redonner vie à un quartier en difficulté. C'est un dispositif audacieux, et je veux le saluer, d'autant qu'il a permis l'installation de projets intéressants. Artisans, commerces solidaires, il y a là une vraie diversité, une belle cohérence architecturale et une envie de bien social.

Mais entre l'idée et la réalité, l'écart se creuse.

Le dispositif de revitalisation commerciale devient une opération de gestion immobilière. On administre plus qu'on anime. Depuis 2019, la SVU a acquis une quinzaine de locaux, c'est considérable, mais à ce jour, à peine huit sont réellement exploités. Autrement dit, la moitié des vitrines reste vide, et les finances s'en ressentent. Les recettes 2024 plafonnent à 167 000 €, pour près de 1 M€ de dépenses.

En 2022, on parlait d'amorçage, en 2023 de consolidation, et en 2024, on lit surtout un rapport centré sur la rédaction d'avenants, la révision de financements, la réduction des avances de la Ville et la préparation d'un second emprunt. Bref, la revitalisation commerciale semble repoussée à la saison suivante.

Tant que les locaux n'ouvriront pas, le modèle restera fragile. La meilleure manière d'équilibrer les comptes du CRAC n'est pas de réduire les avances de la Ville, mais d'accélérer les ouvertures et de faire vivre le commerce.

Le cours Tolstoï mérite des vitrines allumées, pas seulement rénovées.

Je me permets également d'évoquer la délibération 232, retirée de ce Conseil.

En commission, nous avions relevé une incohérence : la subvention concernait l'association PAMCHA. Or, d'après les registres publics, PAMCHA est inscrite comme une SASU, donc une entreprise. Je salue donc le retrait de la délibération, qui permettra, je l'espère, de vérifier ce point, et de s'assurer que les procédures de soutien aux acteurs locaux restent parfaitement transparentes.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Madame ROGER-SEPPI, souhaitez-vous répondre ?

Mme ROGER-SEPPI.- J'ai déjà répondu dans mon introduction. Je suis un peu d'accord avec vous, cela prend effectivement du temps de voir venir des commerces sur ce cours. Le rapport précise un nombre d'actions qui va intensifier ce retour au commerce.

M. le MAIRE.- Un mot sur la subvention. Oui, c'est le travail des commissions de vérifier et s'assurer que l'on ne puisse pas passer à travers toutes les mailles des différents contrôles. Cela a effectivement permis de lever cet aspect, et fait retirer ce dossier.

Sur votre intervention, je ne suis pas sûr que nous nous mettions tous d'accord ce soir : faut-il y aller, ou pas, combien d'argent faut-il mettre ? Nous avons fait un énorme travail de recapitalisation de notre SEM pour qu'elle soit capable de porter ce type d'investissements, et permettre à la Ville d'être moins sollicitée dans le cadre de ce travail.

Nous savons tous que la revitalisation commerciale est un travail de longue haleine. Bien sûr, il faut tous être extrêmement vigilants aux sommes mobilisées, mais, et ce n'est pas ce que j'ai entendu dans votre intervention, personne ne remet en cause l'intérêt de se mobiliser sur l'attractivité commerciale de ces différentes adresses.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, INSTITUT DES SCIENCES ET PRATIQUES D'EDUCATION ET DE FORMATION (ISPEF) – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

24. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025 ENTRE L'ASSOCIATION DE LA FONDATION POUR LA VILLE (AFEV) ET LA VILLE DE VILLEURBANNNE ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. ACCORD DE CONSORTIUM EN FAVEUR DU POLE PIXEL – M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur FRIOUX, vous souhaitez en dire un mot ?

M. FRIOUX.- Oui, Monsieur le Maire.

Je serai assez bref, mais à l'heure où une nouvelle édition du Festival Lumière va s'ouvrir dans l'agglomération et où, pour filer la métaphore suite à votre introduction du Conseil, je vous laisse deviner si les éléments quelque peu honteux de la politique nationale animeront un futur avatar de la fameuse série "Baron Noir", c'est avec un grand plaisir que je présente ce rapport lié à l'industrie du cinéma, aux industries créatives et culturelles sur notre territoire.

Le pôle Pixel, créé au tournant des 20^e et 21^e siècles, d'abord pour développer les tournages cinématographiques, avec le Studio 24 imaginé par Roger Planchon, est devenu au fil des ans un petit écosystème du cinéma et des arts numériques sur près de 32 000 m². Constitué en association, il soutient l'émergence de jeunes acteurs économiques qui participent aux industries créatives et culturelles.

Il a aussi cherché à s'ouvrir sur la ville et sur son quartier à travers des expositions qui se sont tenues au sein du Studio 24, et un partenariat pédagogique avec des établissements d'enseignement, comme la classe à horaires aménagés cinéma du collège du Tonkin, désormais Bertrand Tavernier.

L'association, sous la direction de Géraldine Farage, a recherché de nouvelles possibilités de développement, en répondant aux appels à projets France 2030. Suite à une première labellisation obtenue l'année dernière, une réponse est en voie de préparation au nouvel appel pour décrocher le label pôle industries créatives et culturelles.

Les objectifs sont pluriels : des rénovations foncières pour permettre un développement du chiffre d'affaires rattaché au volet immobilier et accueil des tournages, l'amélioration de l'accompagnement aux entreprises en incubation, la création de nouveaux espaces et de nouveaux services pour le grand public, dans un contexte d'essor des œuvres dites immersives et de studios de création de ces œuvres sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Pour la réponse au projet France 2030, il faut monter un consortium constitué pour l'occasion, mais qui ne lie pas financièrement les partenaires. La Ville soutient le pôle Pixel à travers une subvention annuelle, et soutient moralement ses projets. La Métropole n'a pas encore pu faire une délibération avant la date limite de remise du projet le 15 octobre, et fera une lettre de soutien.

Des partenaires culturels du territoire sont présents, comme le TNP, aux côtés de structures déjà solides du tissu local en matière de services aux tournages, et aux équipes de production comme BK International et d'acteurs comme Game Only dans le secteur du jeu vidéo. Ajoutons la SVU, devenue acteur clef des politiques du foncier économique.

Je vous propose donc d'acter le soutien de la Municipalité et d'entrer dans l'accord de consortium.

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Madame DEMARS, vous avez la parole.

Mme DEMARS.- Nous avons retiré notre intervention.

M. le MAIRE.- Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

26. CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2027 AVEC LA DILCRAH, AUTOUR DE LA CREATION DE LA MAISON DE L'EGALITE DES DROITS ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS. – Mme Agathe FORT

M. le MAIRE.– Je vais donner la parole à Mme Agathe FORT pour présenter ce rapport, et il y aura ensuite trois interventions.

Mme FORT.– Merci, Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vous propose de voter en faveur de la signature de la convention avec la DILCRAH, la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, afin de pouvoir coordonner nos objectifs communs.

Dans un contexte d'augmentation des discriminations et des violences, il reste primordial de lutter activement pour l'égalité de toutes et tous. Lutter contre les violences est essentiel. Toutefois, les discriminations sont le terreau de ces violences, et elles constituent des ruptures d'égalité illégales qui façonnent les destinées des victimes. Car il est toujours nécessaire de le rappeler : les discriminations ne sont pas une question d'opinions, ce sont des délits !

À Villeurbanne, nous poursuivons cette lutte contre toutes les discriminations, qu'elles soient liées au genre et à l'orientation sexuelle, au handicap, ou aux critères ethnoraciaux, c'est-à-dire à la religion et à l'origine supposée, qui sont malheureusement encore les plus tabous et niés.

L'objectif est d'améliorer l'égalité dans tous les domaines, pour tous les critères, au plus proche des situations vécues par les victimes, qui sont parfois à la croisée de plusieurs critères de discriminations, et/ou d'inégalités socio-économiques.

Notre plan d'action a deux grandes lignes directrices :

Tout d'abord, le changement de pratiques, de processus collectifs, dans une approche systémique, car les discriminations se coproduisent le plus souvent de façon inconsciente et sans volonté de nuire. C'est donc un travail collectif qui est à mener sur nos outils, et nos pratiques. Nous avons fait plusieurs plans d'action thématiques, sur le logement, l'emploi, l'orientation scolaire, et nous travaillons actuellement avec les partenaires du monde de la santé pour lutter contre les discriminations dans l'accès aux soins, tout en agissant sur les conséquences sur la santé physique et mentale que les discriminations produisent.

L'autre pilier de notre action municipale est le soutien aux victimes et la mobilisation du droit de la non-discrimination, avec les citoyens et les citoyennes, les partenaires associatifs et institutionnels. C'est dans ce cadre que le projet de Maison de l'égalité et de la lutte contre les discriminations prend tout son sens.

Car le droit de la discrimination, bien que complet et très clair, est peu saisi par les victimes. Les victimes ont le droit à la justice, à la réparation du préjudice subi. La Ville

souhaite encourager les recours collectifs, autant pour les victimes que pour le levier transformateur qu'ils peuvent actionner. Je tiens à vous informer que le site de la Ville, avecvouscontrelesdiscriminations.villeurbanne.fr, est en ligne depuis le début de l'été, et qu'il rassemble les informations pratiques pour se saisir du droit.

Vous pourrez également y trouver le clip qui accompagne ce site, qui a été fait par des artistes villeurbannais et villeurbannaises en lien avec l'ENM. Je vous en recommande le regard.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le MAIRE.- Merci. La parole, pour le groupe Villeurbanne Progressiste, est à Mme Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens d'abord à saluer l'engagement historique de Villeurbanne dans la lutte contre les discriminations, qui se concrétise aujourd'hui par ce partenariat ambitieux avec la DILCRAH et la création de la Maison de l'égalité des droits.

Ce projet, riche de 11 actions structurantes, reflète une volonté louable de renforcer la prévention, l'accompagnement des victimes et la mémoire des luttes pour l'égalité.

Cependant, force est de constater que les bonnes intentions ne suffisent plus : malgré 20 ans de politiques municipales en la matière, la situation sur le terrain s'est dégradée ces dernières années. Les actes de haine se multiplient. L'attaque contre la mosquée Errahma, les agressions envers nos concitoyens de confession juive ou encore la montée des violences racistes et LGBTphobes sont autant de signes d'un climat social tendu.

Ces faits ne sont pas anodins. Ils révèlent un échec collectif à garantir la sécurité et la cohésion de notre ville.

Pire, certains comportements au sein de cette même majorité alimentent les tensions. Comment parler de vivre ensemble quand des élus pratiquent un clientélisme communautaire dans les quartiers populaires, instrumentalisant les populations à des fins électorales ? Ces pratiques, loin de favoriser l'égalité, creusent les fractures et sapent la confiance dans nos institutions.

Le vivre ensemble ne se décrète pas, il se construit par l'exemplarité.

Alors oui, ce plan est nécessaire, mais il ne sera crédible que s'il s'accompagne d'une remise en question profonde des méthodes de cette majorité.

La lutte contre les discriminations ne se décrète pas, elle se vit au quotidien par des actes concrets, une transparence totale, et une condamnation sans ambiguïté de toutes les formes de communautarisme.

Pour conclure, nous voterons ce partenariat, car l'enjeu est trop important pour le rejeter, mais nous le ferons avec une vigilance accrue. Les Villeurbannais attendent des résultats, pas des discours. Ils veulent une ville où chacun, quelle que soit son origine ou sa confession, se sente respecté et en sécurité. C'est à cet aulne que nous jugerons l'efficacité de ce plan. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. Mathieu GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, habitantes et habitants, Ce rapport est l'occasion de parler des discriminations. Elles sont aujourd'hui une violence intolérable dans la vie de trop de Villeurbannais et de Villeurbannaises.

Pour mieux les combattre, il faut évidemment des moyens financiers, matériels, humains en plus du plan mis en place par la Ville. L'argent de la DILCRAH va donc nous permettre d'avancer sur notre projet de Maison de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations.

Les discriminations et les violences physiques ont explosé ces dernières années d'une manière extrêmement inquiétante. Encore récemment, nous avons vu ici même les attaques graves liées à l'origine ou à la religion supposée des victimes. Je pense à l'agression raciste qui a eu lieu à Lyon, vendredi 26 septembre dernier, contre trois artistes de la biennale de la danse, frappés du fait de leur couleur de peau. Je pense au Coran brûlé dans une mosquée de Villeurbanne en juin dernier, ou encore à la polémique putride lancée par l'extrême droite à Strasbourg contre une femme qui porte le voile présenté sur une affiche. Je pense aux agressions antisémites qui ont eu lieu au printemps dernier à Villeurbanne, ou à la plaque en hommage aux justes arrachée cet été.

La haine religieuse se traduit en chiffres. La Direction nationale du renseignement territorial a dénombré 1 676 actes antisémites en 2023 contre 436 en 2022. Ce n'est malheureusement pas étonnant dans une France qui vote de plus en plus pour l'extrême droite. Rappelons que ce sont les sympathisants d'extrême droite qui (et je cite la Commission nationale Consultative des Droits de l'Homme) « restent les plus enclins à se montrer d'accord avec ces préjugés antisémites traditionnels ».

L'islamophobie a elle aussi explosé. Je vous invite à lire l'enquête IFOP cette fois-ci, commandée par la grande mosquée de Paris. Quelques enseignements :

- 66 % des Français musulmans ont fait l'objet de comportements racistes ces cinq dernières années, contre 20 % en moyenne chez l'ensemble des Français.
- 51 % des musulmans ont déjà été discriminés lors d'une recherche d'un emploi ou d'un contrôle par les forces de l'ordre, contre 7 % en moyenne chez les croyants des autres religions.
- Les femmes voilées sont particulièrement discriminées, puisque 60 % d'entre elles l'ont été à la recherche d'un emploi.
- Plus de 50 % des musulmans craignent d'être agressés en raison de leur religion, et ce chiffre monte à 66 % pour les femmes voilées.

Je ne crois pas que ce soit faire du clientélisme que de rappeler ces chiffres et de pouvoir se battre contre ces discriminations.

La lutte contre les discriminations doit être portée politiquement et financée nationalement. L'extrême droite est en embuscade. Nous devons tout faire pour la contrer et faire vivre l'égalité. Portons fièrement ce combat ! Et évidemment, nous voterons pour ce rapport.

M. le MAIRE.- Pour l'intervention commune des autres groupes de la majorité, la parole est à Alain BRISSARD.

M. BRISSARD.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues,

Villeurbanne a cette particularité de s'être saisie très tôt des enjeux de lutte contre les discriminations, pour que chacune et chacun ait l'assurance d'être reconnu dans ce qu'il est et soit considéré par un principe d'égalité.

Depuis plus de 20 ans donc, il nous revient à tous, élus villeurbannais.es et acteurs engagés, de construire des politiques publiques qui n'excluent personne, qui ne clivent pas, mais qui au contraire rassemblent et puissent bénéficier à tout le monde. Le choix a toujours été de privilégier une approche pédagogique, par la formation des acteurs, et non culpabilisante tant les processus institutionnels et les interactions sociales sont souvent imprégnés par des discriminations systémiques sur lesquelles notre action doit toujours être amplifiée à l'aide de nos partenaires.

Ce rôle de « précurseur » nous oblige. Il nous impose de ne jamais renier nos principes : affirmer le droit à l'égalité ; reconnaître pleinement la complexité des expériences vécues dans toutes nos politiques publiques en pensant ces discriminations comme intersectionnelles ; et enfin placer les personnes concernées au cœur de notre action publique, avec l'aide du secteur associatif, pour agir plus justement et corriger ce qui doit l'être.

Ainsi, comme cela sera rappelé dans le prochain rapport, ce prix ECCAR 2025, pour lequel nous sommes finalistes, peut être considéré comme un encouragement à poursuivre notre engagement pour obtenir des résultats qui transforment véritablement le quotidien des personnes concernées.

En cela, le projet de création de la Maison de l'égalité, des droits et de la lutte contre les discriminations est l'une des briques complémentaires à de nombreux projets structurants : le réseau de vigilance pour l'égalité et la non-discrimination, le plan thématique lié à la santé, le soutien d'acteurs et de réseaux associatifs, ou encore une action interne en faveur de l'égalité professionnelle. Ce lieu ouvert aux habitants et habitantes sera résolument tourné vers l'action et concentrera ainsi des ressources multiples, des ateliers de formation ou encore des espaces de dialogue et de mise en réseau, pour faire culture commune autour de l'égalité.

Nous soutenons pleinement ce projet et profitons de cette tribune pour saluer l'ensemble des acteurs et partenaires engagés à nos côtés dans la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Merci de votre attention.

M. le MAIRE.- Merci. Madame FORT, cela appelle-t-il... ? Il ne me semble pas.

Même si l'intervention de Mme DEMARS laissait entendre qu'il y avait un tout petit décalage sur, soit la mobilisation, soit l'honnêteté de chacune et chacun d'entre nous sur ces sujets, au regard du consensus, puisque vous avez annoncé que vous alliez voter favorablement, il me semble inutile de polémiquer là-dessus, et il faut se féliciter de la qualité du travail réalisé sur cette ville, effectivement depuis de très nombreuses années,

de la force des engagements que nous prenons, et surtout de la mobilisation des acteurs à nos côtés.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27. MANDAT SPECIAL "PRIX ECCAR 2025" – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE. - Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

28. CONVENTION 2025 VILLE DE VILLEURBANNE-EDUCATION NATIONALE RELATIVE AU SERVICE MUNICIPAL DE SANTE SCOLAIRE – Mme Agathe FORT

M. le MAIRE. - Je donne la parole à Mme Agathe FORT, avant une intervention de Cercle Radical Place Publique.

Mme FORT. - Monsieur le Maire, chers collègues,

J'ai tenu à prendre la parole sur ce rapport pour vous en expliquer les enjeux, avant de répondre à l'intervention de ma collègue.

Pour vous expliquer les enjeux de ce rapport, je vais vous partager quelques chiffres que je vais arrondir, mais qui ne trahissent pas les ordres de grandeur.

Notre service de santé scolaire s'occupe d'environ 12 000 élèves.

Oui, il va falloir suivre un peu, je sais que les chiffres, cela ne parle pas à tout le monde. Je vais essayer d'y aller tranquillement, pour que vous puissiez bien prendre conscience de ces chiffres.

Donc, 12 000 élèves. Villeurbanne dépense plus de 800 000 € pour la santé scolaire, soit plus de 65 € par élève. On peut ici souligner l'engagement de longue date de la Ville pour la santé de nos élèves.

L'Éducation nationale investit 40 € par élève pour la santé scolaire au niveau national. Donc, si vous suivez bien, Villeurbanne investit 25 € de plus.

L'Éducation nationale, cette année, va nous accorder une subvention pour cette délégation de compétences. Donc, elle donne 40 € par élève. À Villeurbanne, nous avons pris cette compétence, et donc, l'Éducation nationale nous verse une subvention pour assurer cette compétence qu'elle assure dans les autres communes.

Cette année, elle va s'élever à 64 291 €, soit à peine 5 € par élève, ce qui représente moins de 8 % des coûts de notre santé scolaire, mais surtout 87,5 % de moins pour un élève villeurbannais que pour un élève non villeurbannais.

Alors, notre politique volontariste en faveur de la santé de nos élèves, en particulier issus des foyers les plus fragiles, est-elle un prétexte à un désengagement de l'État à Villeurbanne ? La question reste ouverte.

Je vous remercie de votre attention.

M. le MAIRE.- Merci. La parole, pour le groupe Cercle Radical Place Publique, est à M. VERMEULIN.

M. VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, si la santé n'a pas de prix, elle a un coût. Et quand on parle des jeunes générations, c'est un investissement pour le présent et pour l'avenir !

Villeurbanne est l'une des 11 seules villes de France à avoir un service municipal de santé scolaire, et ce n'est pas grâce à l'État, dont la contribution s'élève à peine à 64 000 € sur les 800 000 € que nous y consacrons.

Ce choix est le fruit d'une conviction forte, héritée de l'hygiénisme municipal cher à Lazare Goujon, et qui s'exprime depuis par des politiques volontaristes pour la santé publique.

En matière de santé, nous allons donc au-delà des obligations légales, et cela change tout quand il s'agit de faire de la prévention. Avec un meilleur suivi, on détecte mieux et plus tôt les fragilités des enfants, ce qui permet une meilleure prise en charge.

Aujourd'hui, 8 % des élèves de maternelle et 13 % des élèves de primaire présentent un probable trouble de santé mentale, des chiffres qui augmentent encore au collège et au lycée, pour atteindre 21 % pour les filles. Et les problématiques de santé ne se limitent bien sûr pas à cela ; intervenir tôt est donc plus que jamais fondamental.

Actuellement, la santé scolaire se résume à un bilan à trois ans, une visite à six ans et un dépistage à 12 ans. C'est peu. Nous pensons qu'un suivi plus poussé est à inventer. Il ne serait pas aberrant que tous les enfants aient, de la maternelle au lycée, une visite médicale tous les deux ans, par exemple. Cela nécessiterait de mobiliser d'autres acteurs : les collèges, la Métropole, les lycées, et bien sûr la Région.

Pour l'heure, à Villeurbanne, l'effort est à la hauteur des enjeux et nous pouvons être fiers de l'action municipale pour la santé de nos enfants.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Je ne peux que souscrire à la magnifique démonstration qui nous a été faite. Nous avons eu l'occasion de le rappeler, au rectorat et à l'ARS. Je ne désespère pas que nous arrivions à trouver un terrain d'entente pour au moins maintenir l'engagement qui est le nôtre. Mais nous allons continuer à y travailler.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

29. PERENNISATION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE VILLEURBANNAIS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES – Mme Laura GANDOLFI

M. le MAIRE.- Je donne la parole à Mme l'Adjointe Laura GANDOLFI.

Mme GANDOLFI.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, on vous demande ici d'approver la pérennisation d'une expérimentation déjà présentée il y a un peu plus d'un an pour lutter contre les dépôts sauvages sur la voie publique. J'avais déjà eu l'occasion de vous dire qu'environ deux tonnes d'encombrants sont enlevées chaque jour par les services de la Métropole.

Nous étions encore tout à l'heure, avec mes collègues Yann CROMBECQUE et Aurélie LOIRE, dans un quartier des Buers, où des habitants ont demandé à nous rencontrer tellement ils sont fatigués, lorsqu'ils sortent de chez eux, de devoir passer à côté de dépôts d'encombrants, de devoir faire des signalements à la Métropole pour essayer de retrouver un espace agréable.

L'expérimentation avait été présentée. Il vous avait été dit que les personnes répertoriées étaient prévenues de leur verbalisation. Elles ont la possibilité de faire un recours en demandant d'être cléments, pour une raison qui devrait être expliquée. Mais il nous semble que la pérennisation est nécessaire.

Cela se fait sans enlever toutes les actions pédagogiques que nous pouvons faire dans les écoles, dans les visites en marchant dans les quartiers, pour sensibiliser les gens. Il n'empêche que cette vidéo porte aussi ses fruits dans d'autres villes de la Métropole et il nous semble qu'il est nécessaire de la pérenniser.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le MAIRE.- Il y a trois demandes d'intervention sur ce sujet. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons pour la pérennisation de la vidéoprotection contre les dépôts sauvages. Ce dispositif est une avancée et nous ne pouvons que nous en réjouir, mais ce soutien ne doit pas nous faire fermer les yeux sur la réalité du terrain.

En tant que conseillère municipale et habitante, je marche dans cette ville. Je vois ce que voient les Villeurbannais chaque jour : les déchets alimentaires qui pourrissent sur les trottoirs, attirant les rats, les canettes et mégots abandonnés par les trafiquants, transformant certains coins en décharges à ciel ouvert, les parcelles vides systématiquement squattées par des dépôts sauvages, comme si c'était devenu la norme, les cartouches de protoxyde d'azote qui jonchent les abords des parcs, symboles d'une incivilité qui gangrène notre cadre de vie.

D'un côté, Villeurbanne se transforme, s'embellit et devient un modèle d'urbanisme, et de l'autre, elle reste une poubelle. Comment expliquer à nos concitoyens que leur ville peut être à la fois si ambitieuse sur le papier et si négligée dans la réalité ?

13 amendes en six mois, c'est une réponse dérisoire face à l'ampleur du problème. Où sont les patrouilles ? Où sont les moyens humains ? Où est la volonté politique pour que la propreté ne soit plus le parent pauvre des priorités municipales ?

Les habitants n'en peuvent plus, ils veulent une ville à la hauteur de ses projets, pas une ville où l'on slalome entre les déchets. Nous soutiendrons ce dispositif, mais nous exigeons que la propreté devienne enfin une priorité absolue. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. Gaëtan CONSTANT.

M. CONSTANT.- Monsieur le Maire, collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais,

Il y a un an, nous avions voté avec vous une expérimentation pour la surveillance et la verbalisation des dépôts sauvages de déchets par vidéo. Nous sommes bien d'accord que le dépôt sauvage de deux tonnes de déchets par jour, c'est très problématique, puisque cela génère pollutions, dégradation du cadre de vie, problèmes sanitaires, et j'en passe et des meilleures.

On a alors décidé de laisser nos idées dans notre poche, de tenter de nous laisser convaincre, et de ne pas lever les yeux au ciel pour voir ce que ces caméras pouvaient donner.

À l'issue de ces six mois, nous attendions donc un retour avant la pérennisation du dispositif. Et le voici... résumé en seulement deux pages de délibération ! On reste un peu sur notre faim...

C'est l'une des raisons pour lesquelles on ne trouve pas convaincante l'expérimentation menée par la Ville pour diminuer par vidéoprotection le dépôt de ces déchets.

Vous nous avez expliqué que la petite dizaine d'amendes n'est qu'une part des infractions, et que les verbalisations seront comptabilisées quand le personnel municipal trouvera le temps. Mais un an nous semble une période assez longue pour produire plus de 13 contraventions. Et si, pour des raisons internes à la Mairie, les six mois d'expérimentation ne reflétaient pas le fonctionnement normal des services, pourquoi ne pas prolonger l'expérimentation plutôt que de la pérenniser ?

Et puis, si on voulait stopper tous les dépôts sauvages, il faudrait mettre des caméras mobiles partout. C'est logique : le nombre de points de dépôts est aussi important qu'est vaste l'imagination des personnes qui abandonnent leurs déchets.

Les efforts des agentes et agents municipaux devraient plutôt porter sur le contact humain. Il est plus efficace à long terme avec des contraventions données de « la main à la main », pour discuter et se comprendre. Ce n'est pas le cas avec une contravention vidéo désincarnée. On préférerait aussi que le personnel municipal soit plutôt employé à communiquer, et notamment sur le fait que la Métropole propose désormais de ramasser les encombrants individuels.

Contrairement à ce qui est écrit, nous ne pensons pas que nous avons assez d'éléments pour, je cite : « constater que l'expérimentation est probante ». Au vu de ce qu'on lit et de ce que vous nous avez dit, nous constatons plutôt qu'elle n'est pas probante.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. le MAIRE.- Vous allez nous manquer, Monsieur CONSTANT, à l'avenir. Je disais cela pour les yeux au ciel, pas pour le reste !

Intervention commune des groupes de la majorité portée par Antoinette BUTET.

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannaises et Villeurbannais, chaque jour, on vient de le dire, mais je le rappelle, les services de la Métropole ramassent deux tonnes de déchets déposés illégalement sur le territoire de Villeurbanne.

Au-delà du civisme (on ne jette pas ses déchets n'importe où), ces dépôts sauvages représentent une menace environnementale et sanitaire. Ils contaminent les sols, menacent la biodiversité et aggravent la pollution de l'eau, comme le montrent les analyses récentes sur les PFAS et les rejets industriels.

Je pense notamment à la Rize. Plastiques, pneus, produits chimiques : tous ces polluants se retrouvent directement dans notre rivière. Les bénévoles (on leur rend hommage) le constatent lors de chaque opération de nettoyage citoyen. Ces dépôts favorisent aussi la prolifération de rongeurs et d'insectes, avec tous les risques sanitaires que cela implique.

En luttant contre ces pollutions, nous protégeons donc la santé de nos concitoyens et la qualité de nos écosystèmes.

13 verbalisations en six mois, c'est peu, mais cela doit être rapporté au fait que l'expérimentation ne portait que sur deux caméras déplaçables. Le faible taux de contestation indique que les infractions sont bien caractérisées et le dispositif légitime.

C'est cohérent avec ce que l'on peut observer ailleurs. Ainsi, Vénissieux a sanctionné 39 cas avec six caméras en quelques mois.

Il ne s'agit pas d'une simple logique de surveillance ou de punition, mais bien d'un outil qui doit venir en complément du service public de ramassage des déchets.

Avec les déchetteries mobiles présentes chaque mois sur les places Wilson, Chanoine-Boursier ou des Passementiers, et surtout le service gratuit de collecte d'encombrants à domicile proposé par la Métropole depuis le 29 septembre, qui organise en outre le réemploi ultérieur, les solutions sont nombreuses pour se débarrasser de ses déchets ou les valoriser, y compris quand on n'a pas de voiture.

La lutte contre les dépôts sauvages fonctionne. En cinq ans, la quantité de déchets illégaux a diminué de 2 100 tonnes par an dans l'agglomération lyonnaise, grâce à la sensibilisation, au développement du service public et à la vidéoverbalisation. Alors d'accord pour la pérenniser et la développer. Notre environnement, la Rize, nos concitoyens le méritent. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Madame GANDOLFI ?

Mme GANDOLFI.- Quelques réponses.

Effectivement, deux caméras, ce n'est pas des caméras posées partout. Les 13 verbalisations sont modestes, nous le concevons tout à fait, mais il faut savoir que c'est un dispositif nouveau qui nous a demandé d'assurer les agents, et de mettre en place des relations entre police municipale et services de la DEPN. Ce n'était pas acquis.

Quand vous dites que vous voulez des agents plus présents, nous avons essayé pendant un certain temps, effectivement, de repérer les dépôts d'encombrants qui pouvaient contenir des adresses nous donnant les noms et adresses des personnes qui avaient pu déposer. Ce n'est pas évident, cela se sait, et on trouve très peu d'adresses pour identifier les personnes qui les ont déposés.

Et quand nous les avons eues, il fallait tout de suite prévenir la Métropole de ne pas retirer l'encombrant, appeler la police municipale, pour venir constater sur place que le déchet avait bien été déposé, et que nous puissions demander de donner des suites à ce dépôt.

Tout cela pour dire que nous sommes bien d'accord que c'est modeste. Nous pensons qu'il faut le pérenniser en acquérant une ou deux caméras de plus. Au vu des budgets, nous verrons dans le prochain mandat ce qu'il sera possible de faire. Et tout cela n'exclut pas la pédagogie et l'accompagnement. C'est ce que nous faisons avec différentes actions : la fête de la propreté, la semaine européenne de réduction des déchets, ce que font toutes les écoles, les conseils de quartier, pour essayer de faire de la sensibilisation. Il n'empêche que nous avons quand même deux tonnes d'encombrants déposées tous les jours à Villeurbanne.

Comme cela a été dit, le fait que la Métropole lance l'enlèvement des mobiliers pour les habitants sera très positif. Nous verrons peut-être une diminution des encombrants. Tout cela est à expérimenter aussi. Mais pour le moment, c'est la solution que nous avons trouvée, sachant que ce ne sont que les dépôts d'encombrants en voiture qui sont verbalisés. Tous les dépôts à pied, nous n'en parlons pas.

Et sachant aussi que ceux constatés aux Buers étaient à deux minutes en voiture de la déchetterie Brinon. Il y a deux déchetteries fixes, trois déchetteries mobiles, et on voit des encombrants proliférer dans le quartier des Buers aussi, alors que la déchetterie existe.

M. le MAIRE.- J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet, mais premièrement, remercier Laura GANDOLFI et les services pour le travail presque titanique qu'ils réalisent.

Madame DEMARS, vous avez le droit de faire de la politique, d'imiter certains *posts* sur Facebook qui tentent de donner à penser que Villeurbanne est dans un état catastrophique. Je crois que je ne me suis jamais caché derrière mon petit doigt. Oui, il y a un problème de propreté à Villeurbanne, mais dire que la ville est dans un état catastrophique, ce n'est pas réaliste et honnête. Certains lieux, majoritaires, sont entretenus, propres et corrects, y compris non loin de celles et ceux qui s'amusent à essayer de faire de ce sujet un enjeu politique.

Je veux bien que l'on critique les choses, que l'on donne à voir les chemins, et vous le faites souvent, mais je trouve qu'il y a quelque chose d'un peu caricatural dans votre propos. Et encore une fois, je fais partie de ceux qui ont largement reconnu que nous avions un problème sur la propreté.

Mais je veux d'abord remercier les services et Laura GANDOLFI, car ils ont fait un travail remarquable. Je ne sais pas combien de diagnostics en marchant Laura GANDOLFI a faits avec les habitants, les services, pour se mettre d'accord sur des cibles prioritaires d'intervention. Et il se trouve qu'aujourd'hui, l'un des points extrêmement importants est celui des encombrants, sur lequel les réponses ne sont pas complètement satisfaisantes.

Il ne vous aura pas échappé que je n'ai pas souhaité que nous généralisions la verbalisation... Du coup, c'est utilisé en disant : « *13 pendant une expérimentation, ce n'est pas beaucoup.* » ... Tant que les services de la Métropole ne proposaient pas ce service. Or, c'est fait, c'est proposé, vous pouvez appeler pour que l'on aille chercher vos encombrants chez vous. C'est ce qui me fait penser que nous pouvons aller plus loin sur les sanctions.

Mais cela n'enlève rien au travail de la brigade des incivilités, des services de la Métropole, qui ramassent tous les jours ces encombrants.

Personne ne pense qu'il s'agira de l'Alpha et de l'Omega, mais il peut s'agir d'outils utiles sur certains lieux habituels. Cela a été un élément, non pas de surprise, mais d'objectivation. Qui sont ces gens qui déposent les encombrants ? On parlait d'entreprises seulement, ou tel type de population, ou tel autre. C'est tout le monde ! Beaucoup ont été très surpris de recevoir ce courrier : « *Je vous assure, c'est la première fois ! Je n'ai jamais fait cela de ma vie !* » Madame GANDOLFI, les réponses étaient presque drôles.

C'est un outil, qui n'est pas l'Alpha et l'Omega de la lutte contre les dépôts d'encombrants, mais c'est un point tellement difficile qu'il nous faut travailler dessus.

Sur le reste des enjeux de propreté, je suis à la disposition de l'opposition pour dire ce que nous faisons depuis plusieurs années, ce que nous continuons à faire.

Et je peux au moins rejoindre Virginie DEMARS sur sa conclusion : oui, il faut que ce soit une priorité numéro 1, mais développer des aspects caricaturaux n'aidera pas à avancer. Dans cette majorité, nous nous sommes toujours saisis des problèmes pour trouver petit à petit des réponses, qui, si elles avaient été si faciles à trouver, l'auraient été depuis très longtemps.

Et je n'ose imaginer que vous indiquez que ces évolutions négatives sont uniquement là depuis notre mandat.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *11 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Vote Abstention du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! : Danielle CARASCO, Gaëtan CONSTANT, Agathe FORT, Mathieu GARABEDIAN, Marc GIOUSE, Olivier GLÜCK, Alex GORRIQUER, Morgane GUILLAS, Laurent LEGENDRE, Julien RAVELLO, Jacques GERNET.

- Adopté à la majorité -

Mme DEMARS.- Nous votons pour cette délibération, ce n'est pas un souci. Je voulais simplement préciser que je n'ai pas besoin des réseaux sociaux pour m'exprimer sur le constat que je peux faire moi-même en marchant dans la rue, comme je le précisais dans ma délibération, et ce n'est absolument pas caricatural. Merci, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Ce sera au compte rendu, Madame DEMARS. Je vous en remercie.

30. CONVENTION DE REGULARISATION DE LA LIQUIDATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES POMPES FUNEBRES

INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (PFIAL) – Mme Laura GANDOLFI

M. le MAIRE.– Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. le MAIRE.– Je laisse temporairement la présidence de ce Conseil à Mme la Première adjointe.

31. AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES ET DE LA CHAMBRE FUNERAIRE DE VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.– Je me permets de dire un mot de présentation de cette délibération, qui est extrêmement importante. Par le jeu des départs, mes collègues les plus spécialistes du sujet, en particulier Laura GANDOLFI, Antoine COLLIAT, Alain BRISSARD et Cristina MARTINEAU, ne peuvent pas prendre la parole.

Je la présente, parce que cette délibération est importante et montre, s'il en était besoin, l'importance des services publics. Elle vous propose une baisse de 25 % des tarifs concernant les reprises administratives. Cette baisse est permise par une réorganisation du service, sans que la qualité de celui-ci ne soit modifiée.

Nul doute que l'ouvrage qui doit paraître le 17 octobre, les Charognards, raisonnera avec force avec cette délibération. Après les EHPAD, les crèches, une nouvelle enquête menée par des journalistes met en évidence comment de grands groupes adossés à des fonds de pension ont fait de la mort un marché florissant, avec des tarifs hors de contrôle, des techniques commerciales immorales et des rentabilités outrancières.

Bref, c'est tout le contraire de cette délibération.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA SOCIETE LEGALLAIS – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.– Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34. AUTORISATION DE VENTE DE VEHICULES AU-DELA DE 4 600 EUROS
- M. Antoine COLLIAT

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35. CONVENTION ET TARIFICATION DES PRESTATIONS REPAS ET GOUTERS DE LA CUISINE CENTRALE SAINT-JEAN A DESTINATION DES PERSONNES MORALES. – M. Alain BRISSARD

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36. DENOMINATION DES ESPACES PUBLICS DE VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Comme l'a évoqué M. le Maire en introduction, nous avons trouvé un espace public digne d'accueillir le nom de Samuel Paty, pour lui rendre hommage. Ce sera devant l'école nationale de musique. Cette esplanade Samuel Paty sera officiellement inaugurée le jeudi 16 octobre à 18 heures. L'ensemble du Conseil Municipal est invité, ainsi que les personnes présentes à la commission de nomination, qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier. Cette esplanade portera deux plaques sur lesquelles seront écrites : « *Professeur assassiné par un terroriste le 16 octobre 2020 pour avoir enseigné la liberté d'expression.* »

Je n'ai pas de demande d'intervention sur ma feuille. Allez-y, Madame PROST. Excusez-moi.

Mme PROST.- Je vous en prie, cela arrive. Je vous remercie, Madame la Première Adjointe. Chers collègues, quelques mots pour dire que, bien évidemment, nous voterons favorablement ce rapport visant à rendre un hommage digne et à la hauteur, vous l'avez dit, Madame la Première Adjointe, au professeur Samuel Paty.

Enfin, pourrait-on presque dire, après les multiples rebondissements autour de l'identification du lieu approprié, sans mauvais esprit, aucun, mais enfin, le lieu a été identifié. Et l'esplanade devant l'école nationale de musique nous semble correspondre à ce qui pouvait être attendu en termes de centralité, d'espace et de symbolique du lieu.

En effet, bien qu'il ne s'agisse pas d'un établissement d'enseignement secondaire dépendant de l'Éducation nationale, la renommée de l'ENM et son fort rayonnement répondent selon nous aux critères attendus.

Comme l'a dit le compteur danois Anderson : « *Là où les mots manquent, la musique parle* ». Espérons que le message de la musique soit un gage de concorde, afin qu'un acte tel que celui qui a coûté la vie à Samuel Paty, en portant gravement atteinte à nos libertés, à la dignité humaine et à nos valeurs républicaines, ne se produise jamais à Villeurbanne.

Si le combat pour la liberté d'expression et l'accès à une connaissance éclairée est celui de tous, et pas uniquement des enseignants, c'est l'occasion de rappeler le rôle de certaines organisations, bien évidemment la LICRA, mais également d'autres moins connues comme Les Racines de Demain, que nous avons pu rencontrer à certaines occasions, lors de commémorations notamment, qui œuvre en faveur de la laïcité, de la lutte contre tous les racismes et l'antisémitisme, et surtout, en faveur d'une citoyenneté partagée.

Pour conclure, et sur un sujet mémorial assez proche, nous serons ravis de connaître prochainement le lieu qui devrait être retenu pour planter un arbre en l'honneur d'Ilan Halimi. Dans cette attente, je vous remercie, et nous serons nombreux de notre groupe à être présents le 16 octobre à l'esplanade Samuel Paty. Merci.

Mme THOUVENOT.- Je vous remercie, Madame PROST. Je ne sais pas si les mots manqueront, mais la musique sera au rendez-vous, puisque les enseignants et des élèves de l'école de musique de Villeurbanne participeront à l'organisation de cette commémoration et du dévoilement de la plaque Samuel Paty, jeudi 16 octobre.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION "À VELO SANS AGE" – Mme Cristina MARTINEAU

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention, mais Madame MARTINEAU, vous souhaitiez en dire quelques mots.

Mme MARTINEAU.- Oui, merci, Madame la Première Adjointe.

Comme l'a évoqué M. le Maire tout à l'heure, et il a longuement participé cet après-midi, place Lazare Goujon, c'est la Semaine Bleue qui commence. Le calendrier tombe bien, car nous avons cette délibération en ce 6 octobre qui concerne les séniors de Villeurbanne. Avec Antoine PELCÉ, nous souhaitions en profiter pour faire un coup de projecteur sur cette initiative portée par l'association A Vélo sans Âge, qui arrive sur notre territoire villeurbannais grâce aux Villeurbannais, car c'est l'un des 15 projets lauréats de la dernière campagne du budget participatif.

Nous nous en réjouissons. De quoi s'agit-il ? De quelque chose d'assez simple et de très joli : proposer des balades à vélo de deux heures environ aux séniors villeurbannais, qu'ils habitent en établissement senior ou chez eux. Ils peuvent en bénéficier grâce à

l'investissement de bénévoles. Je veux notamment saluer ici les référents, les habitants villeurbannais référents de l'association, qui commencent à la déployer sur notre territoire, mais aussi les services de la mission de participation citoyenne et les services séniors. Nous sommes sur un projet du budget participatif qui se déploie très rapidement, comme vous pouvez le constater avec cette délibération, qui va permettre à l'association d'acheter ce triporteur.

Ce projet mêle mobilité douce, solidarité intergénérationnelle et lutte contre l'isolement. C'est un cocktail qui correspond tout à fait à la feuille de route de la majorité municipale. Nous nous en réjouissons donc. Les principes fondateurs de l'association évoquent la gentillesse, la générosité et la lenteur. Dans cette époque, j'ai envie de prendre ces valeurs qui sont particulièrement précieuses.

Ils sont déjà à Lyon depuis quelques années et bénéficient d'un réseau de huit tripoteurs et d'une centaine de bénévoles. J'invite chacun des membres du Conseil Municipal à faire parler de cette expérience, de cette association, pour recruter les futurs usagers et les futurs pédaleurs pour faire ces balades dans les rues de Villeurbanne. Merci.

Mme THOUVENOT.- Merci, Madame MARTINEAU, pour ce plaidoyer pour ce Vélo sans âge. Si vous étiez à la biennale des associations, ils étaient présents avec un vélo particulièrement intéressant, adapté à ces promenades de personnes en situation de perte d'autonomie.

C'est extrêmement intéressant, et on voit toute la richesse du budget participatif pour accompagner l'éclosion d'initiatives citoyennes en lien avec nos préoccupations politiques, à la fois écologiques et sociales.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

38. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

39. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA PAUSE BRINDILLE – M. Yann CROMBECQUE

Mme THOUVENOT.- Dans cette semaine des aidants, c'est particulièrement intéressant, car c'est une association qui accompagne les jeunes aidants.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

40. AVENANT DE PROLONGATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAJIRA - EVENEMENT "JOUEZ L'ETE!" - M. Yann CROMBECQUE

Mme THOUVENOT. - Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

41. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MEDIATION LYON (AMELY) POUR L'ANNEE 2025 – M. Yann CROMBECQUE

Mme THOUVENOT. - Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

42. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 – M. Mathieu GARABEDIAN

Mme THOUVENOT. - Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

43. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – M. Mathieu GARABEDIAN

Mme THOUVENOT. - Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

44. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALUMNI INSA – M. Gaëtan CONSTANT

Mme THOUVENOT. - Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Mme THOUVENOT. - Et je retransmets la présidence à M. le Maire.

**45. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OVPAR
(OFFICE VILLEURBANNAIS DES PERSONNES AGEES ET RETRAITEES) -
Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

**46. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
EBULLISCIENCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIENNALE - Mme
Sonia TRON**

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**47. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AGENCE D'URBANISME DE
L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE POUR L'ANNEE 2025 - M. Alain
BRISSARD**

M. le MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Je laisse la parole, pour le groupe Villeurbanne Progressiste, à Mme Emilie PROST.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues, et Monsieur l'Adjoint,

quelques éléments pour expliquer notre vote, car, comme j'ai pu le dire en commission, nous nous doutons bien que la baisse de subvention à l'Agence d'urbanisme ne fait plaisir à personne, malgré nous. Mon groupe miroir métropolitain, pourrais-je dire, avait accepté la baisse de la subvention en Conseil métropolitain, mais nous sommes par ailleurs confrontés ici à une baisse de la subvention de plus de 50 % cette année.

Suite à cela, j'ai pu échanger avec quelques personnes bien informées à ce sujet. C'est d'autant plus interpellant, voire déstabilisant pour nous, à l'heure où nous saluons de manière unanime le travail de qualité et l'efficacité de l'Agence d'urbanisme, en lien avec la révision du SCoT, mais également pour d'autres études.

Nous espérons donc que, dès l'année prochaine, la contribution financière pourra retrouver un niveau plus satisfaisant. Cela sera d'autant plus important que la révision annoncée du PLUH, dans la continuité de celle du SCoT, sera sur la table, et que les effectifs de l'Agence d'urbanisme seront mobilisés pour cet objectif.

Afin de marquer notre soutien à cet acteur essentiel de notre territoire, partenaire et ressource des Collectivités, notre groupe, après moult hésitations, s'abstiendra sur cette subvention. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Monsieur BRISSARD, souhaitez-vous réagir ?

M. BRISSARD.- Juste un mot.

Je comprends l'émotion de notre collègue concernant la contribution de la Ville de Villeurbanne au budget d'UrbaLyon. La Métropole de Lyon a en effet la chance de bénéficier d'une agence d'urbanisme compétente et à l'écoute des communes, capable de nous proposer des analyses originales, répondant à nos besoins, comme cela a été le cas pour l'étude Planter des Rues, à laquelle j'ai eu le plaisir de participer.

Alors oui, nous avons baissé notre subvention annuelle, une baisse qui s'est faite en concertation avec la Métropole de Lyon et l'association elle-même, et qui représente moins de 1 % de son budget annuel. Ce choix ne nous empêche pas de pouvoir faire appel à l'agence d'urbanisme autant que de besoin, sous forme de prestations. Et nous nous associons à votre appréciation de la bonne qualité du travail produit par ces agences.

M. le MAIRE.- Pour information, ni Mme la Première Adjointe ni Mme Béatrice VESSILLER, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, ne peuvent intervenir, car elles sont en déport, étant dans la gouvernance.

Je vais m'associer aux propos d'Alain BRISSARD et indiquer, même si Mme VESSILLER a hoché la tête d'une manière un peu moins affirmative que vous quand elle a dit que c'était négocié avec la Métropole... J'ai bien vu. Vous êtes en train d'influencer le vote, Madame VESSILLER. Ce n'est pas bien, ce que vous faites ! Il faut rester complètement neutre dans ce qui est en train de se passer.

En tout cas, je crois que cela fait partie des échanges que pourront avoir les exécutifs, quels qu'ils soient, lors du renouvellement, sur une compétence métropolitaine et la part que peut prendre la Ville dedans. M. BRISSARD l'a parfaitement dit, on peut le faire via des prestations de services sur des objets particuliers sur lesquels la Ville souhaite se doter d'éléments complémentaires.

En tout cas, personne ici, et je l'ai bien entendu dans les propos d'Emilie PROST, ne remet en cause la qualité et l'utilité de cette agence et du travail qui est réalisé.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Vote Abstention du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper KABALO, Emilie PROST, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAIM, Stéphane COLSON, Anaïs D'HOSTINGUE.

- Adopté à la majorité -

48. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BASKET CHARPENNES CROIX LUIZET POUR LE DEVELOPPEMENT DE SES ACCUEILS DE LOISIRS SUR LE SECTEUR DE LA SOIE – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**49. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M.
Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

M. le MAIRE.– Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**50. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FEDERATION DE ŒUVRES
LAÏQUES DU RHÔNE POUR L'ACCOMPAGNEMENT FORMATIF DES EQUIPES
DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION MOBILISEES SUR LE TEMPS
PERISCOLAIRE – Mme Sonia TRON**

M. le MAIRE.– Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

**51. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCAS DU
RHÔNE ET DE LA METROPOLE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – Mme Sonia TRON**

M. le MAIRE.– Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**52. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) ET DU FONDS
NATIONAL PARENTALITÉ (FNP) DISPOSITIFS CO-FINANCES PAR LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES – Mme Sonia TRON**

M. le MAIRE.– Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

**53. PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE
(CRAC) DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE
(SPL OSER) POUR L'AMELIORATION THERMIQUE DES GROUPES
SCOLAIRES LEON JOUHAUX ET JEAN MOULIN – M. Antoine COLLIAT**

M. le MAIRE.- En l'absence de M. COLLIAT, nous ne présenterons pas la communication 234. Elle a été présentée dans les instances. Nous en prenons acte.

- Prend acte -

54. RAPPORT D'ACTIVITE 2024-2025 DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE, DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE (SMGENMDAD) - M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- Je laisse M. FRIOUX présenter ce rapport d'activité, puis il y a une demande d'intervention.

M. FRIOUX.- La demande d'intervention est-elle maintenue ?

Mme DEMARS.- Je ne ferai pas d'intervention.

M. le MAIRE.- Voulez-vous quand même nous en dire un mot ? Je ne suis pas pressé.

M. FRIOUX.- En avant la musique !

Très rapidement, deux mots pour saluer toute l'équipe de l'ENM. Cette école de musique, de danse et d'arts dramatiques, comprend une centaine de personnes avec des enseignants spécialisés, des enseignants qui interviennent dans les écoles et les collèges, des administratifs et une régie pour s'occuper des innombrables concerts et actions de diffusion.

L'ENM, ce sont plus de 1 700 élèves, villeurbannais et non villeurbannais. Le rapport annexé présente les actions et les services de l'école. Je signalerai, parmi les nouveautés de ces dernières années, la classe préparatoire à l'enseignement supérieur et des participations hors les murs, comme lors de la fête de la musique, ou des événements préparés par les jeunes, comme le festival Solstice, qui aura lieu les vendredi et samedi 11 octobre.

C'était un petit coup de publicité pour cette ENM.

Vous avez également un détail budgétaire qui mérite que nous nous y attardions. 89 000 € sont généralement versés par l'État, mais il nous en manque 74 000 €. Je ne ferai pas les additions qu'Agathe FORT a brillamment faites pour la santé scolaire, mais nous avons également un petit problème : ces crédits sont gelés. La situation gouvernementale ne permet pas d'espérer malheureusement un réchauffement de ce côté et un dégel des crédits.

Des médias se sont fait l'écho, fin juin ou début septembre, de la situation compliquée des écoles de musique, quel que soit leur statut, qu'il s'agisse d'écoles communales, intercommunales, associatives, aidées par les Municipalités et les Départements, ou des conservatoires de musique, qui sont aussi victimes de gels de crédits de l'État.

Je saisirai aussi le micro pour faire part de cette situation compliquée, et du volontarisme de la Ville qui maintient ses subventions, et de la Métropole de Lyon, qui est aussi notre partenaire incontournable du syndicat mixte de l'école de musique.

Merci de votre attention.

M. le MAIRE.- Si en plus c'était pour dire du bien du Vice-président à la culture à la Métropole, j'aurais regretté que vous n'interveniez pas, Stéphane FRIOUX.

Nous allons aller vers la conclusion de ce Conseil Municipal. J'ai vu quelques-uns hausser un peu les sourcils quand j'ai employé le terme « grand-guignolesque » sur la situation que nous vivions. C'était avant d'apprendre que le Président de la République venait de missionner le Premier ministre démissionnaire pour retrouver le moyen de former une plateforme. Là, ce n'est plus du grand guignol, c'est juste du n'importe quoi.

J'espère que je n'aurai choqué personne par ces mots, mais je vous avoue que je n'enlève pas un mot à ce que j'ai dit dans mon introduction.

Je vous souhaite, à chacune et à chacun, une bonne soirée. Rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal.

(La séance est levée à 19 heures 08.)

*Signature du/de la secrétaire de séance
Villeurbanne, le 19 novembre 2025*

MATTHIEU GARABEDIAN

